

magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 29 / avril-mai-juin 2023

www.acatfrance.fr

MULTINATIONALES
ET DROITS HUMAINS

RÉSISTER AU CHAOS

EXAMEN
UNIVERSEL
DE LA FRANCE

L'usage de la force
et le droit d'asile
passés au crible

RUSSIE

Que change
le prix Nobel
pour l'ONG
Memorial ?



ACAT
france

1 FOCUS
L'Examen périodique universel
de la France
PAGES 3 À 7

2 DÉCODER
France et reste du monde
PAGES 9 À 16

DOSSIER MULTINATIONALES
ET DROITS HUMAINS
Résister au chaos
PAGES 17 À 24

3 AGIR
Infos, outils, idées
PAGES 25 À 37

4 MÉDITER
« De l'être humain à la terre
et vice versa »
PAGES 38-39

« Tous les êtres HUMAINS
naissent libres et égaux en dignité
et en droits (...) et doivent agir
les uns envers les autres
dans un esprit de fraternité. »

Déclaration universelle
des droits de l'homme, article 1.

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ
PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS
POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | Rédacteur en
chef: Barthélemy Dioh | Rédactrice en chef adjointe/Responsable
éditoriale: Linda Caille | Comité de rédaction: Linda Caille,
Colette Chanas-Gobert, Barthélemy Dioh, Bernadette Forhan,
Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber | Secrétaire de
rédaction: Caroline Izoret-About | Conception graphique & icono:
Coralie Pouget, Bruno Houdou | Ont collaboré à ce numéro: Anne
Duruflé, Jean-Sébastien Ingrand, Elena Lasida, Laura Morosini,
Katherine Shirk Lucas | Impression: Corlet | ISSN: 2557-1486.
Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1127 G 82814 ACAT-France,
7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr |
01 40 40 42 43 | Crédit de couverture: Lionel Healing/AFP. Les articles
signés par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs
et pas nécessairement l'ACAT-France.



Des remarques sur votre magazine?
Contactez: humains@acatfrance.fr



édito

LE POUVOIR DE CHOISIR

Les sujets concernant les intérêts économiques
sont souvent renvoyés aux entreprises,
entités morales abstraites, comme si celles-ci
n'étaient pas constituées d'humains au service
d'humains. À ce titre, de nombreux dirigeants,
citoyens responsables, engagent leurs entreprises
dans des modèles durables, respectueux
de l'environnement et de la dignité humaine.
Cependant, dans les grandes compagnies, la main
droite ne sait pas toujours ce que fait la main
gauche ou ne veut pas le savoir. Alors même que la
plupart affichent des engagements de Responsabilité
sociétale des entreprises (RSE), les pratiques
opérationnelles en sont parfois très éloignées.

Les entreprises devraient être guidées par leur raison
d'être. Toutefois, la légitime question de leur survie
dérive souvent vers la recherche du profit maximum
et devient l'unique but, au risque de se renier.
Ces entreprises n'agissent qu'en fonction du marché
et, si les produits et services ou la façon de
les produire ne correspondent pas aux désirs des
consommateurs, elles ont peu de chances de survivre.

Ainsi, tous les jours, dirigeants, salariés, clients,
nous, citoyens-consommateurs, avons le pouvoir
de choisir entre des produits, services ou emplois plus
ou moins responsables et plus ou moins respectueux
des droits humains. Cela peut paraître utopique,
mais pas irréaliste. Il suffit de constater comment
la prise de conscience écologique transforme
l'offre et l'organisation des entreprises.

Nos peurs, dont celle de perdre notre confort,
restent le plus grand frein à ces transformations.
Nous pouvons pourtant puiser de l'inspiration
dans l'invitation du Christ à la confiance,
à nous libérer de nos possessions et à nous mettre
en marche pour un monde plus juste et solidaire.

LUC BELLIERE,
vice-président protestant
de l'ACAT-France.



1

FOCUS

Humains
est un magazine
d'information et
un magazine d'action.
Pétitions, appels
à mobilisation,
à correspondance...
Nous vous incitons
à vous mobiliser
pour une personne
en danger ou
une situation analysée
dans chaque numéro.
Signez, participez,
diffusez, postez
pour bâtir
avec l'ACAT-France
un monde
plus juste et digne.

Dans ce numéro,
informez-vous
sur l'effectivité
des droits humains
en France à l'occasion
l'Examen périodique
universel de la France
par un groupe
de travail du Conseil
des droits de l'homme
le 1^{er} mai 2023.

Photo de couverture :
Des ouvriers dans une mine d'or
à Bunia, en RDC (2009).

© ACAT-FRANCE



FRANCE J'AGIS POUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Le gouvernement français doit mieux encadrer
l'usage des armes létales et doit aussi intensifier
ses efforts pour que tous les demandeurs d'asile
bénéficient de conditions d'accueil dignes.

Puisque l'audition de la France a lieu
le 1^{er} mai et que nous bouclons ce numéro
d'Humains fin mars, vous n'y trouverez pas
la « carte action » consacrée à l'Examen
périodique universel de la France.
Toutefois, l'ACAT-France remercie toutes les
personnes qui, en amont, ont signé cette carte
et ainsi fait connaître leur volonté de continuer
d'accorder leur confiance à leurs institutions.



EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

L'USAGE DE LA FORCE ET LE DROIT D'ASILE PASSÉS AU CRIBLE

TEXTE MATHILDE MASE, responsable Programmes et plaidoyer asile de l'ACAT-France
ET ÉMILIE SCHMIDT, responsable Programmes et plaidoyer France sûreté & libertés de l'ACAT-France

Forte de ses observations de terrain en matière d'usage de la force et de respect du droit d'asile dans l'Hexagone, l'ACAT-France a adressé au groupe de travail de l'Examen périodique universel (EPU) un rapport de ses constats et recommandations sur ces thèmes.

L'instance onusienne (*lire Humains n° 27, p. 16*) examinera la situation des droits humains en France lors de sa session de mai et adressera ensuite ses propres recommandations au gouvernement français. Sollicitée dans le cadre de cet examen, comme d'autres ONG et associations de défense des droits, l'ACAT-France dresse plusieurs constats. Depuis 2017, les forces de l'ordre

françaises peuvent recourir à la force armée dans cinq cas différents tels que décrits à l'article L.435-1 du Code de la sécurité intérieure. Le quatrième point justifie le recours aux armes à feu de manière préventive et sans condition d'actualité (sans danger immédiat), à l'inverse de la légitime défense. Or, il s'agit de la principale justification du recours aux armes létales. Les premiers mois qui ont suivi l'entrée en vigueur

En novembre 2022, les forces de l'ordre encadrent l'une des nombreuses évacuations d'un camp de réfugiés sous le périphérique dans le nord de Paris.

de cet article ont vu la multiplication des tirs policiers sur des véhicules. L'année 2022 a même établi un record avec 12 personnes tuées par des agents alors qu'elles se trouvaient dans un véhicule en fuite après un ordre de s'arrêter, selon les chiffres relevés par l'ACAT-France. Fait inquiétant, cinq d'entre elles n'étaient que passagères et ne représentaient donc pas un danger pour le tireur. Ces situations s'étant produites dans un cadre légal, il est d'autant plus difficile pour les victimes de contredire la version des forces de l'ordre et d'obtenir d'un juge qu'il se saisisse de ces affaires.

L'USAGE EXCESSIF DE LA FORCE ARMÉE

La parole des forces de l'ordre pesant toujours plus que la parole des victimes, un agent arguant la légitime défense sera, dans la majorité des cas, relaxé sans investigation plus poussée. Par opposition aux armes à feu, car supposées non létales ou « à létalité réduite », les armes dites « intermédiaires » se sont fortement développées depuis les années 2000 (*lire Humains n° 28, p. 12-13*).

En France, les lanceurs de balles de défense (LBD) et les grenades à main de désencerclement (GMD) sont les armes de force intermédiaire les plus utilisées. Le caractère non léthal des LBD a rendu leur utilisation banale et courante : en 2021, on décompte 2842 utilisations de LBD par la police avec 6884 munitions tirées. Les autorités ont d'ailleurs la plus grande difficulté à reconnaître les dégâts occasionnés par ces armes et le nombre de blessés est régulièrement sous-estimé. Pourtant, il ne cesse d'augmenter. Entre 2000 et 2019, l'ACAT-France a recensé au moins 71 personnes grièvement blessées, pour la plupart au visage, alors même que la doctrine d'utilisation du LBD l'interdit formellement.

UNE JUSTICE INACCESSIBLE

La prévention de mauvais traitements suppose en premier lieu que les agissements constatés soient dûment sanctionnés, afin de prévenir l'impunité. Pourtant, d'après les observations de l'ACAT-France, les affaires mettant en cause un usage illégal de la force aboutissent rarement à des condamnations. Cela s'explique notamment par la difficulté d'obtenir une enquête pleinement effective dans ces affaires. Pour les cas les plus graves, les enquêtes sont confiées à des services d'inspection interne : l'inspection générale de la police nationale (IGPN) ou de la gendarmerie nationale (IGGN). Sinon, dans l'immense majorité des cas, les investigations sont confiées aux services de police ou de gendarmerie eux-mêmes. Dans les deux cas, il n'existe pas de pleine indépendance institutionnelle. L'IGPN et l'IGGN sont en effet des corps d'inspection interne composés de policiers ou de gendarmes sous la tutelle directe des directions de police ou de gendarmerie, et dont l'impartialité est questionnée. Dans le second cas, la question de l'indépendance est encore plus problématique, puisque, de fait, des agents de police ou de gendarmerie peuvent être amenés à enquêter sur des faits mettant en cause leurs propres collègues. Enfin, dans les rares cas où les enquêtes mènent à des

© SAMUEL BOVIN/NURPHOTO VIA AFP



Repères

LE CONTEXTE

L'Examen périodique universel (EPU) est un mécanisme de défense des droits humains créé par l'Assemblée générale des Nations unies en 2006 et mis en œuvre à partir de 2008. Il permet d'examiner le respect des obligations et des engagements souscrits par chaque État en matière de droits humains. Tous les États membres des Nations unies, sans exception, sont soumis à cet examen de manière égale et transparente, dans un dialogue collaboratif. Le groupe de travail de l'EPU se réunit trois fois par an pour des sessions de deux semaines. La 43^e session, au cours de laquelle la France sera examinée, se tiendra du 1^{er} au 12 mai 2023.

CHIFFRES CLÉS

4^e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) pour la France

47 États membres du Conseil des droits de l'homme composent le groupe de travail de l'EPU

297 recommandations pour la France lors de l'EPU 2018

L'ACAT-FRANCE AGIT

• L'ACAT-France, conjointement avec la FIACAT, a remis en octobre 2022 un rapport au groupe de travail de l'EPU, dans lequel elle analyse en détail la situation actuelle en France en matière d'usage de la force par les forces de l'ordre et de respect du droit d'asile, et formule un certain nombre de recommandations. Début avril 2023, l'ACAT-France s'est rendue à Genève dans le cadre d'une mission de plaidoyer, pour rencontrer des membres du groupe de travail et leur présenter ses recommandations.

→→ condamnations, celles-ci ne sont guère proportionnées à la gravité des faits lorsqu'il s'agit de violences policières. Elles excèdent rarement l'emprisonnement avec sursis, y compris lorsque les agents ont été reconnus coupables d'homicide involontaire ou de violences volontaires aggravées. Ainsi, dans l'affaire Amadou Koumé, décédé en mars 2015 lors de son interpellation par des agents de police, les trois policiers poursuivis ont été reconnus coupables d'homicide involontaire et ont été condamnés à 15 mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris le 19 septembre 2022. Si le tribunal a reconnu une série de manquements et de fautes commises par les agents, il ne les a néanmoins condamnés qu'à une peine d'emprisonnement avec sursis sans interdiction d'exercer la profession ou sanction disciplinaire a minima. Le chemin des victimes de violences policières vers la réparation est un long parcours que l'impunité policière continue de complexifier.

LE DROIT D'ASILE EN DANGER

Le droit d'asile, garanti par le droit international et européen, implique de protéger les personnes ayant fui leur pays en raison des risques de persécutions encourus. Lors du dernier Examen périodique universel de la France, en avril 2018, 13 États lui avaient adressé des recommandations sur le respect des droits des demandeurs d'asile et l'amélioration des procédures.

Pourtant, le 10 septembre 2018, la France a adopté l'une des plus dures réformes en matière de droit des étrangers. Présentée comme un texte équilibré entre fermeté et

trouver un hébergement digne, mais aussi pour être informés et conseillés sur leurs droits, un délai d'instruction réduit à six mois est extrêmement court et diminue drastiquement leurs chances de se voir reconnaître le statut de réfugié. D'autant plus que, depuis un décret du 30 décembre 2019, les demandeurs d'asile doivent attendre de pouvoir justifier de trois mois de présence en France avant de bénéficier d'une assurance santé pour la prise en charge de leurs soins médicaux. En outre, en 2021, seule la moitié d'entre eux disposaient d'un hébergement au sein du dispositif national d'accueil de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), l'autre moitié devant se loger par ses propres moyens ou survivre dans la rue dans des conditions indignes.

LE RECOURS AUX PROCÉDURES ACCÉLÉRÉES

Les demandes d'asile peuvent être traitées en procédure accélérée dans 12 cas de figure différents, révélateurs d'une suspicion à l'encontre des demandeurs, et représentaient en 2021 45,9 % des demandes enregistrées par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra). En particulier, le concept de « *pays d'origine sûr* » permet à la France de présumer de manière arbitraire du caractère moins fondé d'une demande d'asile individuelle sur la seule base de la nationalité du demandeur.

La loi de 2018 a aussi réduit de 120 à 90 jours le délai dont dispose un exilé pour enregistrer sa demande d'asile en procédure normale une fois arrivé en France. Cette règle repose sur le préjugé selon lequel une demande tardive serait nécessairement abusive, alors même qu'un certain nombre d'exilés ont simplement besoin de temps à leur arrivée en France pour prendre connaissance de la procédure à suivre, d'autant plus quand ils sont confrontés à la barrière de la langue.

Le recours accru à ces procédures est problématique. Ainsi, le délai d'instruction d'une demande d'asile auprès de l'Ofpra en première instance passe de trois mois en procédure normale à 15 jours en procédure accélérée, et celui d'un recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) de cinq mois à cinq semaines.

De plus, le recours n'est examiné que par un juge unique au lieu d'un collège de trois juges, dont un nommé par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Cette procédure n'ouvre pas droit à l'hébergement et à l'allocation pour les demandes dites tardives et les réexamens et, en cas de recours, pour les demandeurs originaires de pays sûrs. Ces derniers peuvent en outre se voir notifier une Obligation de quitter le territoire français (OQTF), sans attendre que leur recours devant la CNDA ait fait l'objet d'une décision définitive.

Dans ces conditions, la France ne peut affirmer que l'examen des demandes d'asile en procédure accélérée offre les mêmes garanties qu'en procédure normale, d'autant plus pour des personnes aux parcours individuels complexes ou ayant subi de graves traumatismes, peu compatibles avec un traitement aussi rapide.

Le droit d'asile est un droit fondamental qui ne peut s'exercer dans l'urgence. ♦



Trois questions à...

MARIE SALPHATI,
représentante de la FIACAT
aux Nations unies

Qu'est-ce que l'Examen périodique universel ?

Marie Salphati : L'Examen périodique universel (EPU) est un mécanisme de défense des droits humains rattaché au Conseil des droits de l'homme des Nations unies et mis en œuvre à partir de 2008. On parle souvent d'un examen par les pairs, car ce sont les États eux-mêmes qui le mènent, ce qui rend ce mécanisme unique. Ils évaluent ainsi le respect des obligations et des engagements de chaque État et adressent des recommandations pour améliorer la situation des droits humains sur le terrain. Tous les États membres y sont soumis de manière égale et transparente tous les cinq ans environ. C'est pourquoi on le qualifie de périodique, mais aussi d'universel.

En quoi est-ce important pour la société civile ?

M. S. : L'EPU est un mécanisme important puisqu'il est le seul à l'échelle internationale qui permette d'examiner le respect de tous les droits humains, indépendamment des traités internationaux ou régionaux auxquels l'État est partie. De ce fait, c'est une opportunité unique pour la société civile d'y relayer toutes ses préoccupations. Elle peut le faire dès la préparation de l'EPU, en soumettant des rapports qui alimenteront les documents de base de l'examen, puis en rencontrant les États examinateurs pour leur faire part des problématiques relatives au respect des droits humains sur le terrain. S'agissant d'un mécanisme intergouvernemental, il est sujet à des considérations politiques et diplomatiques, c'est aussi ce qui fait sa force. En effet, ces considérations sont autant de leviers qui peuvent inciter un État à procéder à des changements en faveur du respect des droits humains. Les organisations de la société civile peuvent donc s'appuyer sur les recommandations de l'EPU pour faire évoluer la situation des droits humains en pratique au niveau national.

Agissez

Les recommandations de l'ACAT-France

- Encadrer avec plus de rigueur le recours aux armes à feu.
- Interdire l'utilisation des LBD et GMD en maintien de l'ordre.
- Publier chaque année le nombre d'utilisations des armes, ainsi que le décompte des blessures qu'elles occasionnent.
- Veiller à ce que des enquêtes effectives soient menées par un organe indépendant et que tout auteur de violences policières fasse l'objet de sanctions proportionnées.
- Veiller à ce que toutes les demandes d'asile fassent l'objet d'un examen individuel approfondi.
- Supprimer la liste des pays d'origine sûrs.
- Permettre le maintien sur le territoire de tous les demandeurs d'asile jusqu'à la décision de la CNDA.
- Améliorer les conditions d'accueil et garantir que les demandeurs bénéficient d'un accompagnement juridique et social de qualité.
- Supprimer le délai de carence de trois mois pour l'accès à l'assurance maladie.



📩 **POUR AGIR, ENVOYEZ
ET DISTRIBUEZ LES CARTES ACTIONS**

Quelle est l'implication de la FIACAT dans ce cadre ?

M. S. : La représentation de ses membres, les ACAT, devant les Nations Unies est au cœur du mandat et du travail de la FIACAT. Ainsi, depuis la mise en place de l'EPU, la FIACAT accompagne les ACAT à chaque étape de cet examen. Elle commence par les former sur ce mécanisme et son intérêt pour la société civile. Elle rédige ensuite avec les ACAT des rapports alternatifs se basant sur l'expertise de terrain de ces dernières, puis les accompagne à Genève pour rencontrer les États examinateurs et les convaincre de reprendre leurs préoccupations. Enfin, la FIACAT mobilise les ACAT pour faire le suivi de l'examen en veillant à la diffusion des recommandations obtenues, mais aussi à l'accompagnement des autorités pour leur mise en œuvre. ♦

🐦 **TENEZ-VOUS INFORMÉ : @FIACAT_ORG**

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'innombrables souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « *Plus jamais !* » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- Lutter contre la torture
- Abolir la peine de mort
- Protéger les victimes
- Défendre le droit d'asile

NOTRE FORCE

- 29 000 membres (adhérents et donateurs)
- 310 groupes agissant en France
- L'œcuménisme et la spiritualité au service de la dignité
- L'appartenance à la FIACAT, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT
France

www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



acat_france

2

DÉCO- DER

8 Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- ☐ **Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- ☐ **Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- ☐ **J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Nous respectons vos données personnelles.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



© AARON NESHEIM/AGENCE ANADOLU VIA AFP ; KIRILL KUDRYAVTSEV/AFP ; SACHINI K.



10

EN BREF

Dans le monde



14

REGARD / FRANCE

Des témoignages pour humaniser le droit d'asile



12

REGARD / RUSSIE

Que change le prix Nobel pour l'ONG Memorial ?

16

FONDAMENTAUX

Qu'est-ce que la Commission nationale consultative des droits de l'homme ?



10



En image

Début mars, la Cimade s'est mobilisée devant le Centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot, en région parisienne. Selon elle, les CRA sont devenus des lieux de violations des droits et d'atteintes à la dignité humaine. Pendant la mobilisation, des femmes retenues dans le CRA ont été contactées par téléphone pour prendre la parole, comme Madame S. : « Je travaille dans un cabinet médical. Je n'ai jamais eu de soucis avec la police, mais, selon les autorités, mon délit est de vouloir vivre et m'intégrer en France (...) Ils vont m'expulser dans un pays que je ne connais presque pas. »

VIETNAM : MOBILISATION SUITE À DES DÉCÈS SUSPECTS EN PRISON

Le 30 janvier 2023, une coalition d'ONG vietnamiennes et internationales a publié un communiqué afin d'alerter sur les décès suspects de cinq prisonniers de conscience vietnamiens, probablement dus à leurs conditions de détention indignes et aux mauvais traitements dont ils ont été victimes en prison. Il s'agit du Pasteur Dinh Diem, du responsable religieux Phan Van Thu, du journaliste-citoyen Do Cong Duong, de l'enseignant Dao Quang Thuc, et de Doan Dinh Nam, un prisonnier religieux.

L'IMPUNITÉ PROGRESSE EN FRANCE

Selon des chiffres transmis par le ministère de la Justice, les personnes dépositaires de l'autorité publique (policiers, gendarmes et policiers municipaux) mises en cause pour violences volontaires étaient 534 en 2016 et 836 en 2021, soit une hausse marquante de 57 %. En revanche, la part des auteurs poursuivis est en baisse. Quand en 2016, 22 % des personnes étaient poursuivies, seuls 17,5 % d'entre elles l'étaient en 2021.

ISRAËL/PALESTINE : TENSIONS ET MOBILISATIONS RECORDS

Le retour au pouvoir de Benjamin Netanyahu avec ses alliés d'extrême droite provoque des tensions sans précédent. Le mois de janvier 2023 a été marqué par 35 morts palestiniens et l'attaque par Israël du camp de Jénine. Le gouvernement a annoncé la légalisation de plusieurs colonies, la construction de logements dans celles de Cisjordanie, ainsi qu'un projet de déchéance de nationalité et d'expulsions visant les Palestiniens de citoyenneté israélienne et de Jérusalem-Est disposant d'un permis de résidence. Israël connaît la plus grande mobilisation de son histoire, contre le projet de réforme de la justice qui affaiblirait la Cour suprême, laissant craindre l'établissement d'un régime populiste, illibéral et sans contre-pouvoir.

VIOLENCES POLICIÈRES AUX ÉTATS-UNIS

Trois ans après la mort de George Floyd aux mains de la police, Tyre Nichols, un jeune afro-américain de 29 ans, a été battu par cinq agents de la police de Memphis après avoir été arrêté lors d'un contrôle routier, le 7 janvier. Hospitalisé dans un état critique, il est décédé trois jours plus tard. Sa mort s'inscrit dans la violence systémique propre à la police, dénoncée par une révolte citoyenne. Les manifestants sont une nouvelle fois descendus dans les rues de plusieurs villes du pays pour dénoncer les brutalités policières,



après la diffusion d'une vidéo montrant le passage à tabac. Les cinq officiers ont été accusés de meurtre et de coups et blessures, mais ont plaidé non coupables au premier jour de leur procès.

AGGRAVATION DE LA RÉPRESSION EN TUNISIE

L'Algérie n'est pas le seul pays du Maghreb à s'enfoncer dans une spirale de répression. Depuis mi-février, celle-ci s'est aggravée en Tunisie avec l'arrestation de plusieurs personnalités politiques, mais aussi du milieu médiatique et des affaires. Cette répression s'inscrit dans une concentration des pouvoirs depuis le coup de force institutionnel de juillet 2021, avec des élections parlementaires de décembre 2022 et janvier 2023 marquées par une abstention massive (89 %), affaiblissant la légitimité du nouveau Parlement.

RWANDA : MORT SUSPECTE D'UN JOURNALISTE

John Williams Ntwali, journaliste fondateur du site d'information Ireme News, est mort le 18 janvier 2023. Selon la police rwandaise, il serait mort dans un accident de la route à Kigali. Ces dernières années, plusieurs opposants ou membres de la société civile sont morts ou ont disparu dans des conditions suspectes. John Williams Ntwali était l'un des derniers journalistes rwandais à critiquer les dérives des autorités en place dans ses reportages et enquêtes. De nombreuses ONG appellent à l'ouverture d'une enquête indépendante sur sa mort.

« Cessez
d'étouffer
l'Afrique : elle
n'est pas une
mine à exploiter
ni une terre
à dévaliser ! »

a lancé le pape François en février, dans un discours prononcé devant les autorités et le corps diplomatique au palais présidentiel à Kinshasa. Ses mots résonnent en République démocratique du Congo, pays au sous-sol d'une immense richesse et à la terre fertile, dont les deux tiers des quelque 100 millions d'habitants vivent avec moins de 2,15 dollars par jour.

11

DES TÉMOIGNAGES POUR HUMANISER LE DROIT D'ASILE

ENTRETIEN AVEC **ZOHRA YARI**, chargée de projet Droit d'asile en Europe à l'ACAT-France
PROPOS RECUEILLIS PAR **LINDA CAILLE**, rédactrice en chef adjointe d'*Humains*

Après avoir édité en juin 2022 la note *Porté disparu : le droit d'asile en Europe*, qui tirait la sonnette d'alarme sur l'état du droit d'asile au sein de huit pays de l'Union européenne, l'ACAT-France publie un recueil de témoignages de demandeurs d'asile, coordonné par Zohra Yari.

Pourquoi aborder à nouveau le thème du droit d'asile en Europe, cette fois à travers une trentaine de témoignages ?

Zohra Yari : *Porté disparu : le droit d'asile en Europe* était une note de recherche très documentée sur le droit d'asile au sein de l'Union européenne. Elle offrait une vue d'ensemble des politiques d'asile en Allemagne, en Belgique, en France, en Grèce, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas et en Suède,

examinées à la lumière des législations en vigueur et de la jurisprudence européenne. Cette fois, nous avons recueilli les témoignages de demandeurs d'asile et de personnes ayant déjà obtenu une protection internationale, afin d'humaniser cette précédente note. Nous voulons mettre en lumière les parcours difficiles effectués par ces personnes dans cinq pays européens : l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Italie et les Pays-Bas, afin de prendre en compte les similitudes, mais aussi les différences, bonnes ou mauvaises. Il nous a semblé important de recueillir la voix des demandeurs d'asile ou de personnes qui, après une longue période d'attente et de crainte, ont fini par obtenir ou non une protection internationale. Il est important de comprendre ce qu'il s'est passé durant ce temps d'attente.

Comment avez-vous procédé pour choisir les témoignages présents dans ce recueil ?

Z. Y. : Soixante témoins ont accepté de se livrer sur leurs parcours, chacun avec un profil et une histoire différente.

Le droit d'asile en voie de disparition en Europe

Depuis 2020, l'ACAT-France a entrepris de documenter sur le long cours la mise en œuvre du droit d'asile au sein de l'Union européenne. Dans sa note *Porté disparu : le droit d'asile en Europe*, elle passe en revue huit pays européens à l'aune de la législation et de la jurisprudence européennes. Aux yeux de l'ACAT-France, la suspicion et la dissuasion

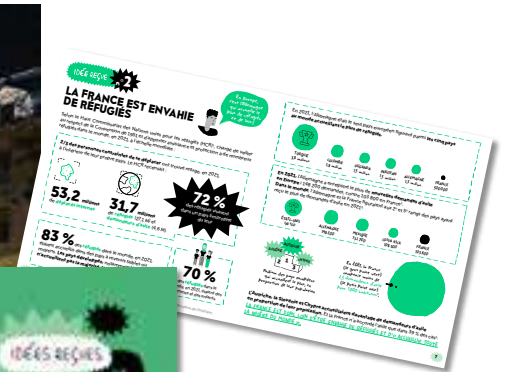
sont devenues les maîtres-mots de l'application du droit d'asile en Europe. L'ACAT-France s'inquiète de la fin annoncée d'un système qui assure le refuge aux personnes fuyant, selon les termes de la Convention de Genève de 1951, « avec raison [des persécutions] du fait de [leur] race, de [leur] religion, de leur [nationalité],

de [leur] appartenance à un certain groupe social ou de [leurs] opinions politiques ». Ce droit que l'on retrouve dans les textes de loi semble ne plus garantir la protection nécessaire à celles et ceux qui en ont le plus besoin. L'ACAT-France s'est focalisée sur les trois directives qui fournissent aux États membres le cadre légal de l'asile au sein

de l'Union européenne. Les recherches menées détaillent la manière dont les États membres mettent en œuvre les règles européennes... ou s'en éloignent. Aux insuffisances du droit communautaire s'ajoutent les lacunes des États.

À consulter :

acatfrance.fr/porte-disparu-droit-dasile-en-europe



LES IDÉES REÇUES SUR LE DROIT D'ASILE EN FRANCE

La collection « Idées reçues sur... » de l'ACAT-France s'étend d'un nouveau numéro consacré au droit d'asile en France. Parce que les migrations sont une composante essentielle de notre monde, ce dernier a besoin de justice, d'égalité, de solidarité, mais aussi d'exigence éthique et de hauteur de vue face aux idées reçues que suscitent les personnes migrantes et leurs intentions réelles ou supposées. L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) œuvre pour des politiques d'accueil dignes et sans aucune forme de discrimination. L'ACAT-France agit, sensibilise et mobilise afin que les demandeurs d'asile et les réfugiés soient entendus et accueillis dans des conditions dignes et respectueuses du droit.

Si quelques-uns ont emprunté les chemins les plus dangereux et incertains de l'immigration illégale, d'autres ont pris l'avion pour arriver légalement sur le sol européen. Nous avons conservé les parcours les plus emblématiques en termes d'accueil et de traitement de la demande dans les pays d'accueil.

Pourquoi avoir inséré des témoignages de travailleurs sociaux en plus de ceux des demandeurs d'asile ?

Z. Y. : La troisième partie de ce recueil est en effet dédiée aux militants et aux citoyens qui se sont engagés individuellement, afin d'aider et d'accompagner les demandeurs d'asile. Ils offrent un regard décalé sur une même réalité humaine et aident à prendre du recul sur l'accueil. Ils montrent une détermination sans faille dans leur accompagnement, tant sur le plan des démarches administratives que dans l'accueil de ces personnes migrantes.

Comment avez-vous identifié les témoins dans les cinq pays européens ?

Z. Y. : Ce n'est pas facile de trouver des personnes prêtes à parler de leurs difficultés pendant le traitement de leur demande d'asile, car certaines craignent de perdre la protection internationale ; pour d'autres, leur dossier est en cours de traitement et elles ne veulent pas avoir de problèmes. Enfin, les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile ne permettent pas d'interviewer les personnes

À gauche : Zohra Yari.
À droite : la brochure
Idées reçues sur l'asile
de l'ACAT-France (2023).

réfugiées. J'ai donc contacté des associations par le biais de connaissances, pour me présenter auprès de ces personnes qui souhaitent raconter leur parcours.

Vous avez rédigé votre propre témoignage, pourquoi était-ce important pour vous ?

Z. Y. : Je suis arrivée en France fin 2017. Je suis Afghane. Je n'ai jamais vécu dans un autre pays que l'Afghanistan. J'ai vécu dans une chambre d'hôtel social à Créteil (94) avec deux autres filles qui ne comprenaient pas ma langue. Le traitement de mon dossier a duré un an et demi, comme pour beaucoup d'autres en Europe. Mon témoignage sera l'une des voix des personnes qui n'ont jusqu'ici pas eu l'occasion de s'exprimer. J'ai décidé de raconter mon parcours d'asile afin qu'il soit utile pour le plaidoyer en faveur du droit d'asile. ♦

QUE CHANGE LE PRIX NOBEL POUR L'ONG MEMORIAL?

TEXTE ANNE DURUFLÉ, membre de Memorial-France

Depuis la liquidation de l'association Memorial International par la Cour suprême de Russie le 28 février 2022 et celle du centre de défense des droits humains Memorial le 5 avril 2022, l'histoire s'est accélérée, entre soutiens extérieurs et reconfiguration des centres en exil, mais aussi dans le maintien à bas bruit du flambeau en Russie.



En mars 2022, un manifestant contre la guerre menée en Ukraine par la Russie est arrêté à Moscou par la police anti-émeute.

La décision du comité Nobel de décerner le prix Nobel de la paix à Memorial a fait écho aux protestations venues des quatre coins de l'Europe à l'annonce de la dissolution de l'organisation la plus emblématique de la société civile russe. Ce prix a été attribué conjointement au centre ukrainien pour les libertés civiles (CCL) et à Alès Bialatski, militant des droits humains de l'organisation Viasna au Belarus, dont le procès est en cours à Minsk.

UN PRIX POUR POURSUIVRE LE COMBAT

Le message porté par ce prix est limpide. Il invite à la résistance solidaire entre les représentants éclairés de la lutte contre les dictatures russe et biélorusse, et les Ukrainiens qui subissent l'agression des armées russes. Memorial a dédié une moitié des fonds reçus d'Oslo aux familles ukrainiennes les plus touchées par le conflit, et l'autre moitié à l'aide aux prisonniers politiques détenus en Russie, dont le nombre excède les 500. Lors de la cérémonie de remise du prix Nobel, Jan Rachinski, mathématicien et successeur d'Arseni Roginski à la direction de l'ONG Memorial, soulignait dans son

discours qu'ils étaient plus nombreux aujourd'hui que dans toute l'Union soviétique au début de la pérestroïka. Fin octobre 2022, un nouveau site web de soutien aux prisonniers politiques Memorial a été lancé depuis l'étranger. Il publie des listes actualisées de détenus et tient une chronique de la répression courante. Le centre de défense des droits poursuit ainsi son travail de documentation et la dénonciation des abus commis durant les guerres menées par la Russie en Tchétchénie, Géorgie, Syrie et, aujourd'hui, en Ukraine. La publication d'un rapport sur la fabrication de l'impunité et les exactions caractéristiques de ces « points chauds » est imminente.

OÙ SONT LES ACTIVISTES DE MEMORIAL ?

Nombreux sont celles et ceux qui ont quitté la Russie, même si avancer un chiffre serait hasardeux tant la dispersion des membres est grande, y compris celle des dirigeants les plus en vue du mouvement. Certains, parmi les historiens de Memorial, sont restés en Russie : poursuivre leur travail est devenu le moteur de leur résistance. Oleg Orlov, membre fondateur de l'ONG en 1988, éminente figure historique de la défense des droits, a choisi, lui, de poursuivre sa protestation au grand jour. Ses panneaux antiguerres sur les places publiques en Russie lui ont valu plusieurs incarcérations. Il continue de porter le flambeau de Memorial en Russie, mais aussi à Minsk, où il est venu assister au procès d'Alès Bialatski. Toutes les associations locales portant le sigle de l'ONG n'ont pas été juridiquement dissoutes, étant chacune indépendante. Mais certaines, comme à Ekaterinbourg, ont fait l'objet de fortes pressions qui ont entraîné le départ précipité

de leurs membres vers l'étranger. À Moscou, le bâtiment historique de Memorial International, qui abritait les archives et le musée, a été confisqué. Le patrimoine de l'ONG semble toutefois protégé et l'entreprise de numérisation des archives se poursuit en Russie et à l'étranger. S'il est important de rappeler que les activités n'ont pas cessé en Russie, force est de reconnaître que le pays s'est vidé d'une partie significative des animateurs de Memorial.

Après une période de grand désarroi, les exilés se sont peu à peu regroupés, constituant différents bureaux dans les capitales européennes, à Vilnius, Varsovie, Berlin et Prague. Aux côtés de ces antennes de l'exil figurent aussi les associations de soutien, en Allemagne, République tchèque, Italie, sans oublier la France, et cette constellation a vocation à devenir une représentation de Memorial « hors les murs » à partir du printemps prochain.

SE RECOMPOSER, MALGRÉ LA DISTANCE

Comment faire connaître le travail de mémoire et les enjeux qu'il recouvre ? Les initiatives publiques se multiplient. Ainsi, l'organisation de la conférence de Memorial au parlement européen de Bruxelles, le 6 décembre 2022, a posé la première pierre d'une rencontre annuelle européenne, les Memorial-lectures. Inaugurée par l'historienne Irina Scherbakova, actuellement en Allemagne, la première conférence de ce cycle a retracé les 30 ans de combat de

l'organisation pour la mémoire. D'autres projets sont engagés, en lien avec l'actualité. Pour la série *Voix de la guerre*, un vaste réseau – depuis l'Ukraine jusqu'à Paris – collecte des entretiens menés par des activistes ukrainiens de Kharkiv et enregistre les témoignages des victimes de la guerre. Ces voix vont désormais résonner en neuf langues. Les Memorial européens rediffusent ces témoignages pour faire connaître l'épreuve et documenter le conflit aujourd'hui.

Un an après le début de la guerre, Memorial se recompose ainsi, malgré les obstacles, l'indigence, la distance entre la Russie et l'étranger, mais avec le soutien fort de sympathisants européens, pour continuer le combat en faveur de la vérité historique et la défense des droits humains. ♦



Pour aller plus loin

Les témoignages de Voix de la guerre traduits en français sont à retrouver en texte et en vidéo sur <https://memorial-france.org/voix-de-guerre/>

« Memorial se recompose, malgré les obstacles, l'indigence, la distance, avec le soutien fort de sympathisants européens »

QU'EST-CE QUE LA CNCDH ?

NAISSANCE

Le 17 mars 1947, l'arrêté du ministre des Affaires étrangères, publié au *Journal Officiel* du 27 mars 1947, crée la « Commission consultative pour la codification du droit international et la définition des droits et devoirs des États et des droits de l'homme », composée de dix membres sous la présidence de René Cassin, compagnon de la Libération. Elle est très vite appelée Commission consultative des droits de l'homme.



René Cassin

MISSIONS

La CNCDH a trois missions :

- ◆ conseiller les pouvoirs publics en matière de droits de l'homme, de droit et d'action humanitaire ;
- ◆ contrôler le respect par la France de ses engagements internationaux ;
- ◆ éduquer et sensibiliser aux droits humains.

MANDATS SPÉCIFIQUES

La CNCDH a des mandats spécifiques de Rapporteur national indépendant.

- ◆ 1990 : lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Elle remet chaque année un rapport au Premier ministre.

- ◆ 1996 : reconnue Commission nationale du droit international humanitaire par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Croix-Rouge française.
- ◆ 2014 : lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains.
- ◆ 2017 : entreprises et droits de l'homme. Elle assure le suivi de la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies.
- ◆ 2018 : lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT.
- ◆ 2020 : droits des personnes handicapées.

COMPOSITION

64 membres répartis en 3 collèges.

- ◆ 30 représentants de la société civile : 24 ONG et 6 confédérations syndicales.
- ◆ 30 personnalités qualifiées, dont le président de la CNCDH, Jean-Marie Burguburu.
- ◆ 4 membres de droit : le défenseur des droits, un représentant du Conseil économique social et environnemental, ainsi qu'un député et un sénateur chargés d'assurer le lien avec les parlementaires.

Le travail est réparti dans cinq sous-commissions.

La sous-commission Société, éthique et éducation aux droits humains est actuellement présidée par Jean-François Bénard, pour l'ACAT-France.

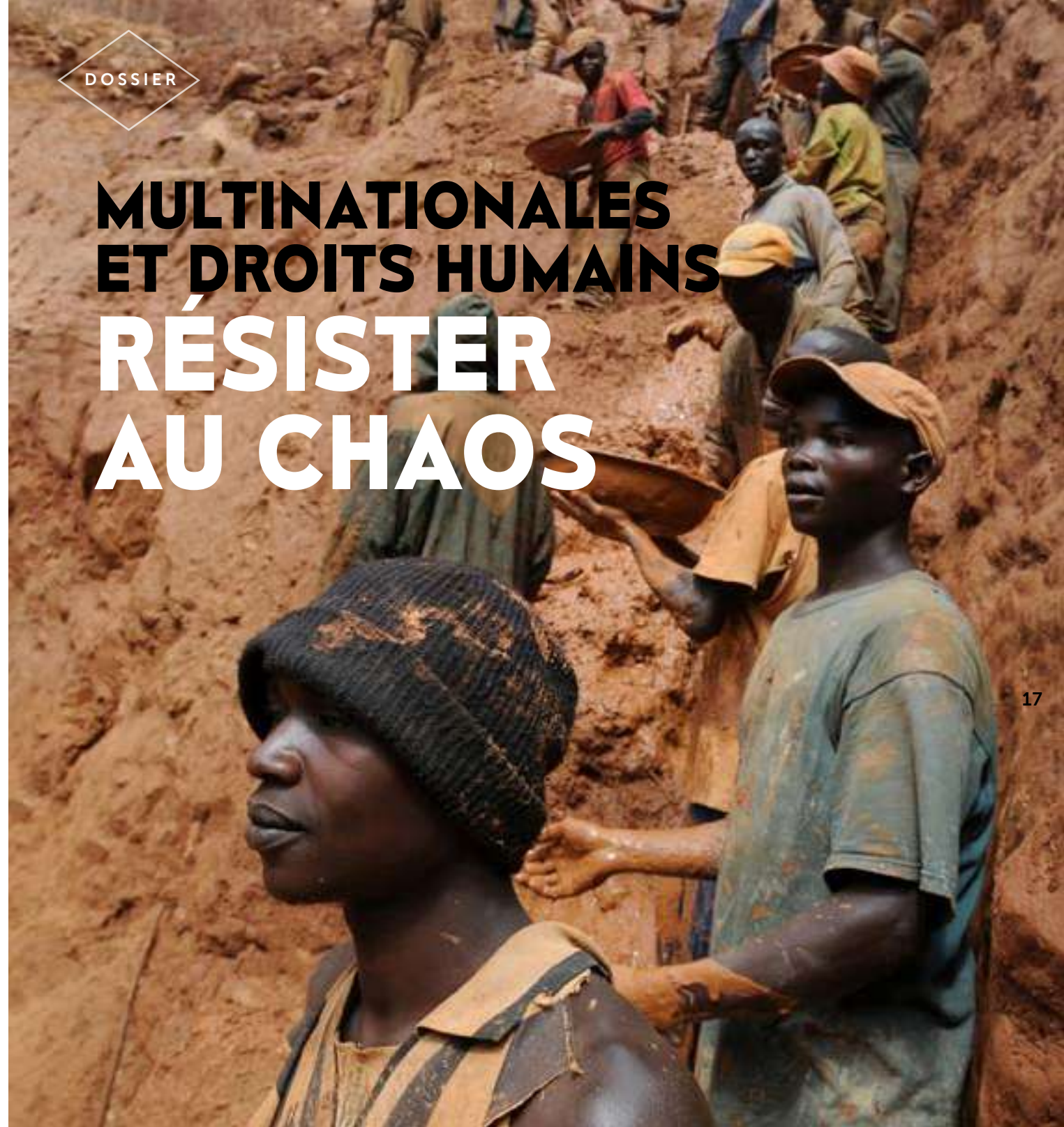
Mutabar Tadjibayeva

Depuis 1988, la CNCDH décerne chaque année le prix des droits de l'homme de la République française Liberté-Égalité-Fraternité.

Lors du 60^e anniversaire de la DUDH, ce prix a été remis à Mutabar Tadjibayeva, fondatrice du Club des cœurs ardents, le 10 décembre 2008.

Mutabar est une journaliste ouzbèke qui a été soutenue par l'ACAT-France. C'est aussi la première lauréate du prix Engel-du Tertre de la Fondation ACAT. Elle a été libérée en juin 2008, elle est réfugiée en France.

MULTINATIONALES ET DROITS HUMAINS RÉSISTER AU CHAOS



18

TOTAL ENERGIES : LA PLUS TOTALE IMPUNITÉ

La loi française prévoit un « devoir de vigilance », mais ne l'applique pas.

20

OPINIONS : L'ESPOIR DE L'ACTION COMMUNE

L'engagement des chrétiens pour les droits humains et l'écologie.

22

INDUSTRIE TEXTILE : POUR UNE PRESSION CITOYENNE

Le Collectif Éthique sur l'étiquette combat les dérives de l'industrie textile.

24

ÉTHIQUE ET JUSTICE : DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Certains dirigeants s'associent et s'engagent pour la justice sociale.

ÉNERGIES FOSSILES

LA PLUS TOTALE IMPUNITÉ

TEXTE **BERNADETTE FORHAN,**
vice-présidente catholique de l'ACAT-France

La mondialisation et les dépendances qu'elle génère appellent la création d'un régime de responsabilité adapté : la France est la première en Europe à avoir institué un « devoir de vigilance ». Il rend les entreprises responsables et impose l'identification, la connaissance et la prévention des risques humains et environnementaux, ainsi que l'accès des victimes à la justice en cas de défaillance.

Par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, la France instaure, dans le Code de commerce, de nouvelles obligations aux sociétés les plus importantes, qui doivent établir et mettre en œuvre de manière effective un plan de vigilance. Elle prévoit l'engagement de leur responsabilité en cas de manquement à ces nouvelles obligations visant à prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains et à l'environnement, y compris lorsqu'elles sont commises par leurs filiales directes ou indirectes, en France et dans le reste du monde.

ENCORE FAUT-IL APPLIQUER LA LOI

Pour la première fois, le 28 février 2023, une décision de justice a été rendue sur la base de cette loi. Elle concerne la procédure engagée dès juin 2019 par six ONG⁽¹⁾ contre le projet pétrolier hors normes de TotalEnergies en Ouganda et en Tanzanie, appelé EACOP/Tilenga. Ce dernier prévoit d'une part le forage de plus de 400 puits, dont un tiers dans le parc national des Murchison Falls, au bord du lac Albert, et d'autre part la construction d'un oléoduc enterré et chauffé à 50 °C de près de 1 500 km pour liquéfier et acheminer le pétrole ougandais vers le port

tanzanien de Tanga. Le parc des Murchison Falls, traversé par le Nil blanc, est un site classé de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Quant à l'oléoduc, il traversera d'autres réserves, y compris un parc national en Tanzanie, et longera le lac Victoria, au mépris des dangers de pollution de l'eau et des risques sismiques.

La longueur de cette procédure judiciaire vient de la bataille menée entre Total et les associations pour définir devant quelle institution serait plaidée cette affaire : Total voulait débattre devant un tribunal commercial, alors que les ONG demandaient l'intervention d'un tribunal judiciaire. C'est finalement la Cour de cassation qui, en décembre 2021, a donné raison aux associations en rejetant la compétence des tribunaux de commerce.

DES RAPPORTS ET TÉMOIGNAGES INQUIÉTANTS

Mais cette décision ne règle rien : le juge des référés du tribunal de justice de Paris a débouté les associations sur des questions de procédures et non sur le fond. En fait, le tribunal a d'abord considéré que les griefs étaient très différents de la mise en demeure de juin 2019 et a donc déclaré « *irrecevables* » les demandes des ONG.

Ensuite, cette décision pose la question de la pertinence du juge des référés dans cette démarche, puis revient longuement sur la difficulté de faire appliquer la loi sur le devoir de vigilance. Le juge explique ainsi que « *cette législation assigne des buts monumentaux de protection des droits humains et de l'environnement à certaines catégories d'entreprises précisant a minima les moyens qui doivent être mis en œuvre pour les atteindre* ».

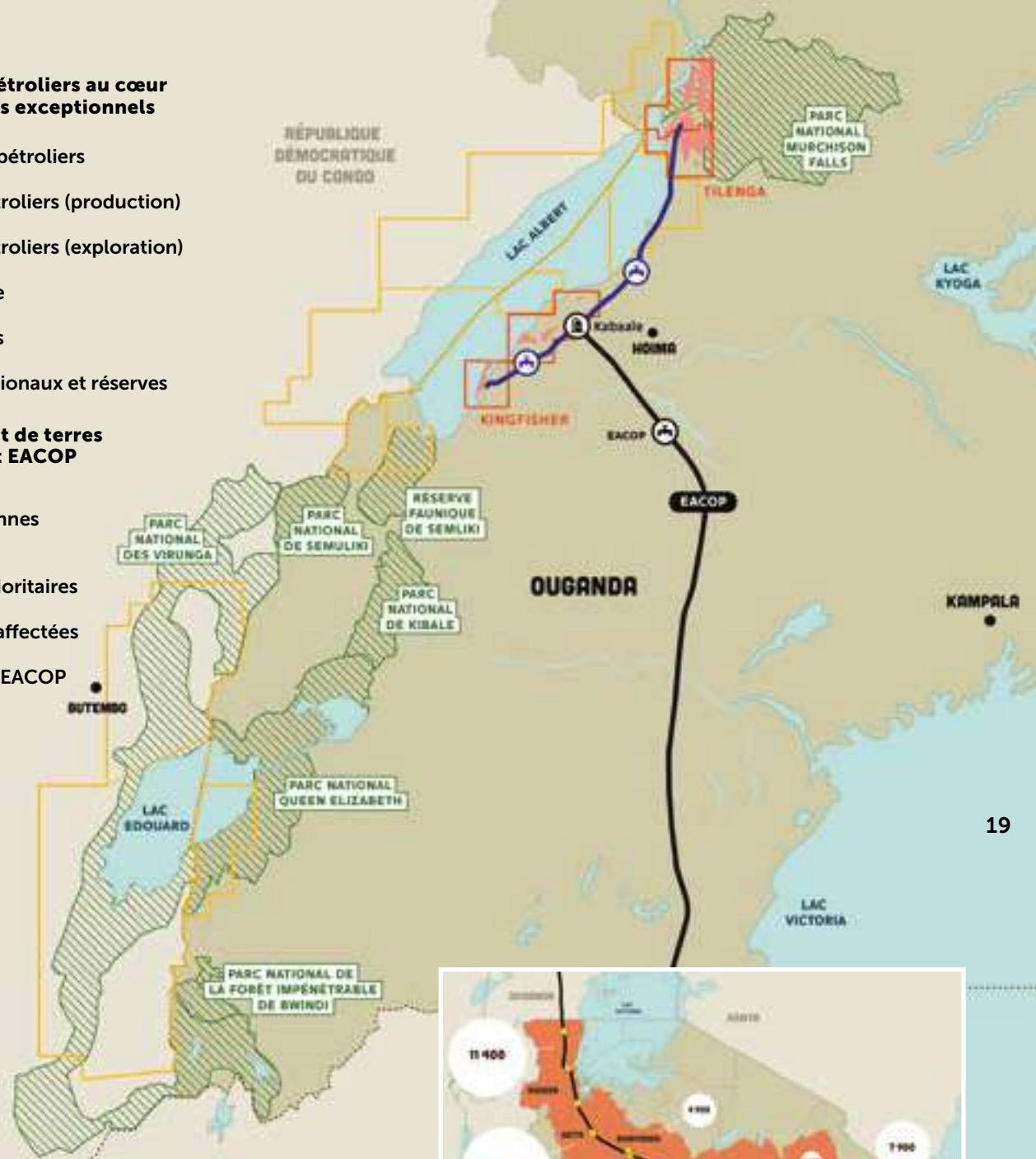
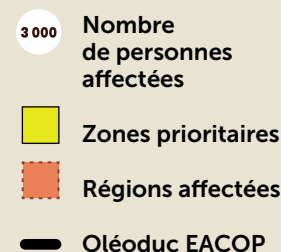
Suite à de nombreux témoignages et alertes concernant les violations des droits humains et dommages environnementaux liés aux activités de TotalEnergies en Ouganda – provenant tant de la société civile que de rapporteurs spéciaux des Nations unies –, une délégation de quatre eurodéputés s’est rendue sur place du 24 juillet au 1^{er} août 2022 à l’invitation de plusieurs associations de la société civile ougandaise pour venir rencontrer les acteurs impliqués dans ce projet.

La conclusion du rapport présenté au retour de cette mission confirme les nombreuses alertes précédemment lancées concernant les violations des droits humains et les atteintes environnementales induites par les projets Tilenga

Des projets pétroliers au cœur d'écosystèmes exceptionnels



Accaparement de terres pour le projet EACOP



et EACOP. En particulier, les eurodéputés ont pu attester de nombreux problèmes soulevés par les processus d'acquisition des terres pour ces projets. Les témoignages font état des pressions subies autant par les personnes directement impactées que par la société civile locale, à la fois de la part d'acteurs privés (notamment TotalEnergies et ses sous-traitants) que de membres des États.

Alors que l'ONU, dans sa résolution A/76/L.75 du 26 juillet 2022, considère que l'accès à un environnement propre et sain est un droit humain universel ; alors que, dans son rapport d'avril 2022, le Giec appelle à une sortie des énergies fossiles et à une réduction substantielle de l'utilisation de ces énergies, il est indispensable que la loi du 27 mars 2017 entre réellement en vigueur et que les inquiétudes exprimées soient prises en compte. ♦

1. Les Amis de la Terre, Survie, Afiego (Africa Institute for Energy Governance), Nape (National Association of Professional Environmentalists), Cred (Civic Response on Environment and Development), Navoda (Navigators of Development Association).

OPINIONS

L'ESPOIR DE L'ACTION COMMUNE

Humains donne la parole à deux femmes qui témoignent de la capacité d'engagement des chrétiens dans la défense des droits. Elles se penchent sur les outils de contestation ainsi que sur l'enthousiasme permis par la mobilisation contre le projet EACOP/Tilenga de TotalEnergies.

écroulés. Peu après, un évêque, un pasteur, un rabbin et un haut responsable bouddhiste ont affirmé ensemble leur opposition au projet et enfin 400 jeunes catholiques ont demandé aux évêques français de se prononcer.

UTILISER LE CADRE JURIDIQUE

Alors que la loi française n'a pas encore pu montrer son efficacité du fait notamment des délais du système hexagonal, une directive est actuellement en négociation au niveau européen. En effet, à ce jour, il n'existe pas de cadre juridique européen pour établir la responsabilité juridique des entreprises multinationales en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement, ni pour garantir un accès à la justice et à des réparations pour les personnes affectées par leurs activités. Or, la responsabilité des multinationales dans les désastres écologiques est à la mesure de leur puissance (en France, 27 multinationales émettent quatre fois de CO₂ plus que tout le pays). Après la publication d'une première proposition de texte par la Commission

européenne et le vote d'une position du Conseil de l'UE en 2022, c'est au tour du Parlement européen de se prononcer sur cette future législation lors d'un vote en plénière au mois de mai.

LE NERF DE LA GUERRE

Outre le droit, un enjeu important est celui des fonds. Ces projets ont besoin de financements. Or, le premier financeur de TotalEnergies est

le Crédit Agricole et son premier actionnaire est Amundi (sa filiale). L'interpellation de ces deux entités représente une partie de la solution, car des projets comme EACOP ou le désastreux projet gazier au Mozambique ont besoin d'investisseurs. Au niveau international, la coalition StopEACOP a déjà obtenu des engagements de la part de 24 banques et de 22 assureurs de ne pas soutenir ce projet climaticide. En mai 2021, l'Agence internationale de l'énergie a écrit que « *rester sur une trajectoire 1,5 °C implique de stopper le développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers dès 2022* ». Or, le projet EACOP promet d'émettre 34 millions

de tonnes équivalent CO₂ par an. C'est afin d'éviter que ce type de projets que des chrétiens de plus en plus nombreux (déjà 200 diocèses, congrégations, universités...) se mobilisent depuis 2015 pour que leur épargne ne détruise pas le climat et que le Vatican y invite clairement. Dès mai 2023, le Mouvement Laudato Si proposera également aux particuliers de s'engager vers la voie du désinvestissement en prenant appui sur le film *La Lettre*, un documentaire à la disposition de tous (www.theletterfilm.org) pour visualiser la catastrophe, mais aussi les voix qui luttent courageusement... et auxquelles nous pouvons nous unir. ♦

QUAND LE CRI DE LA TERRE PERCUTE ET RASSEMBLE LE CRI DES HUMAINS

PAR ELENA LASIDA, professeure d'économie à l'Institut catholique de Paris

Le juge des référés du Tribunal de justice de Paris a débouté le 28 février les six ONG qui attaquaient TotalEnergies sur son devoir de vigilance pour son mégaprojet pétrolier EACOP/Tilenga en Ouganda et en Tanzanie. La désillusion fut à la hauteur du caractère exceptionnel de la démarche conduite par la société civile contre l'entreprise. Mais le résultat final ne doit pas cacher les avancées inédites associées à cette action. Si l'action des ONG se solde pour l'instant par un échec, elle témoigne pourtant d'avancées incroyables. Avancée, car l'action est portée conjointement par des ONG

Les désastres humains et écologiques provoqués par l'industrie pétrolière impactent de nombreux pays du continent africain (ici le Nigeria).

du Sud et des ONG du Nord : une forme inédite de solidarité internationale qui ne se limite pas au « faire pour » mais qui met en place un véritable « faire avec ».

Avancée, car c'est la première fois qu'une décision de justice est rendue sur la base de la loi de devoir de vigilance, qui constitue en elle-même un pas géant dans l'élargissement de la responsabilité sociale

et environnementale des entreprises. Elle rend en effet les entreprises responsables à l'égard de leurs fournisseurs. Il y a déjà eu une péripétie juridique à utiliser cette loi pour l'affaire EACOP/Tilenga, car il ne s'agit pas d'une affaire de fournisseur, mais de relation avec une filiale de l'entreprise mère. La démarche relève d'audace et d'inventivité dans l'utilisation de l'outil juridique au service du bien commun.

L'ESPOIR DE NOUVEAUX POSSIBLES

Avancée, aussi, dans les mobilisations provoquées, car, au-delà des associations et ONG habituelles à intervenir dans ce type d'affaires, on a vu les Églises chrétiennes prendre part à l'action, avec une démarche inédite : une lettre adressée par 400 jeunes catholiques aux évêques français pour leur demander de dénoncer le projet, par exemple.

Le cri de la Terre est angoissant et tragique : entre le rapport du Giec publié en mars et la sécheresse qui devient une menace planétaire, on ne peut plus ne pas l'entendre. Mais nous croyons qu'il s'agit d'un « *cri d'enfance* », comme le dit Saint Paul dans sa lettre aux Romains (Rm 8, 18). Un cri qui est signe d'un nouveau possible, d'une nouvelle humanité, d'une nouvelle fraternité universelle : les avancées associées à l'affaire EACOP en témoignent ! ♦



INDUSTRIE TEXTILE

« NOUS APPELONS À UNE PRESSION CITOYENNE »

ENTRETIEN AVEC NAYLA AJALTOUNI, déléguée générale du Collectif Éthique sur l'étiquette
PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France

Le Collectif Éthique sur l'étiquette se bat depuis 1995 contre la *fast fashion*, la « mode jetable » qui, pour réduire toujours plus ses coûts, pollue en toute impunité et bafoue les droits des travailleurs et travailleuses. Ses outils : des actions de plaidoyer en faveur des droits humains dans le travail et de l'information des citoyens.

Le Bangladesh est le deuxième exportateur mondial de vêtements de marques de mode occidentales (fast fashion) : 60 % vers l'Europe, 40 % vers l'Amérique du Nord.

Le Collectif Éthique sur l'étiquette défend les travailleurs du textile et de l'habillement. En quoi leurs droits sont-ils menacés?

Nayla Ajaltouni : L'habillement est un secteur emblématique de la mondialisation économique. Cette industrie est allée chercher sa main-d'œuvre dans des pays à bas coûts. Ces secteurs sont stratégiques pour ces pays, comme le Bangladesh et le Cambodge. À la faveur d'accords commerciaux, ils établissent des salaires minimums, extrêmement bas, pour attirer les donneurs d'ordres. Les travailleurs sont surtout des jeunes femmes pauvres, non qualifiées. Parmi les violations les plus importantes, on trouve des salaires de misère et la violation de la liberté syndicale. La question de la sécurité au travail est également un enjeu. Il suffit de se souvenir de l'effondrement du Rana Plaza en avril 2013.

Existe-t-il un label qui certifie que le vêtement est fabriqué dans des conditions respectueuses des droits humains?

N. A. : C'était le combat initial du Collectif Éthique sur l'étiquette. Il a été abandonné en raison de la complexité des chaînes de valeurs dans l'habillement. Aujourd'hui, le combat réside dans le soutien des travailleurs, pour l'élévation de leurs salaires, et dans le fait de rendre juridiquement responsables les sociétés transnationales qui sont basées dans les pays développés, c'est-à-dire les donneurs d'ordres. Ces multinationales doivent être tenues responsables des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Le Collectif cherche un changement systémique qui réside, selon lui, dans la responsabilité juridique.

Le boycott d'une enseigne est-il efficace?

N. A. : Parce que le Collectif Éthique sur l'étiquette travaille avec des organisations qui représentent les travailleurs dans les pays producteurs de textile, il n'encourage pas le boycott. Or, le Bangladesh fait travailler trois millions de personnes dans le textile. Pour que le boycott soit efficace, il faut qu'il soit organisé et qu'on puisse proposer une alternative. Mais en fait, il faut transformer le modèle économique de toute l'industrie. Nous appelons à une pression citoyenne sur les marques, sur les pouvoirs publics français ou européens, au service des réglementations. Il vaut mieux accroître la capacité des citoyens à faire pression et les encourager à rejoindre les actions organisées par notre Collectif.

Est-il utile d'agir pour un changement au niveau du droit international du travail?

N. A. : Pour le Collectif, le droit est le cœur de l'action pour rendre redevables les acteurs les plus puissants de la mondialisation, les sociétés transnationales. Cette stratégie a émergé en 2011, lorsque les Nations unies ont adopté, au sein du Conseil des droits de l'homme, les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains. Entre 2012 et 2017, nous avons passé cinq ans, avec une coalition d'acteurs, à faire adopter une loi pionnière sur le «devoir de vigilance», qui, pour la première fois au monde,

permet d'engager la responsabilité de multinationales devant des tribunaux français pour des violations réalisées en dehors des frontières (*lire p. 18*). Ce travail a été poursuivi au niveau européen, où une directive sur le devoir de vigilance est actuellement en négociation. Tant que les sociétés transnationales continuent leur recherche de profit sans craindre d'être punies, il n'y aura aucune raison qu'elles modifient leur modèle économique. Le Collectif Éthique sur l'étiquette s'est également lancé dans des actions contentieuses. L'idée est d'utiliser le droit existant pour le faire évoluer, montrer les lacunes de l'arsenal législatif. Nous avons déposé plainte pour recel de crime contre l'humanité contre quatre enseignes liées au travail forcé des Ouïghours : Zara/Inditex, Uniqlo, le groupe SMCP (Sandro, Mage, Claude Pierlo) et Sketchers USA. La justice a décidé d'ouvrir une enquête et nous avons été auditionnés. Le droit est donc central, notamment pour ce qui concerne l'impunité des multinationales.

Avez-vous un exemple de démarche citoyenne réussie?

N. A. : Le travail forcé des Ouïghours illustre bien ces démarches citoyennes. Cette question a émergé voilà trois ans, parce qu'il y a eu une mobilisation massive sur les réseaux sociaux, des interpellations, dont des députés se sont aussi saisis. Grâce à cela, aujourd'hui, on a un règlement en cours de discussion à l'Union européenne pour interdire l'entrée sur le marché unique des produits issus du travail forcé.

Que peuvent faire les citoyens?

N. A. : Les citoyens influencent les politiques publiques. Ils peuvent se mobiliser avec les organisations qui défendent ces droits. Cela veut dire signer des pétitions, répondre à des appels à actions, rejoindre des collectifs locaux pour organiser des événements, interpellier des députés, faire du plaidoyer local à partir de celui mené par les organisations, pointer du doigt les enseignes sur les réseaux sociaux... En tant que consommateurs, nous devons être conscients de notre façon de consommer. Quand on peut, il faut éviter l'achat de vêtements bon marché ou de mauvaise qualité. Il faut arrêter de faire fonctionner le modèle Zara ou H&M, dont la surproduction cause des dégâts environnementaux. Il est utile de se diriger vers la seconde main, les fripes. Nous n'avons pas besoin d'autant de vêtements neufs, on peut donc privilégier des vêtements de qualité, qui vont durer plus longtemps, dans des matières naturelles ou, lorsqu'on le peut, privilégier de petites marques responsables. Ils sont plus chers, mais les vêtements durent plus longtemps. Il faudrait arrêter d'acheter du neuf, vu la durée de vie de nos vêtements, dire stop à la surconsommation. ♦

Un plaidoyer citoyen

Le Collectif Éthique sur l'étiquette est un regroupement d'ONG, de syndicats et d'organisations de défense des consommateurs. Créé en 1995, sa mission est de défendre les droits humains au travail dans les chaînes de sous-traitance mondialisées de l'habillement. Il se définit comme un « collectif de plaidoyer citoyen ».



ÉTHIQUE ET JUSTICE

DES ENTREPRISES RESPONSABLES



TEXTE **BERNADETTE FORHAN**,
vice-présidente catholique de l'ACAT-France

S'il est heureux que les citoyens s'investissent pour amener les entreprises à respecter les droits fondamentaux des êtres humains et de la planète, il n'est pas inutile que le changement se fasse de l'intérieur. Il existe de nombreux outils à la disposition des dirigeants d'entreprise pour rendre leurs sociétés plus vertueuses dans ces domaines, ou, a minima, moins nocives.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) des Nations unies a émis des «Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme», approuvés en juin 2011 par le Conseil des droits de l'homme (CDH). Ils constituent la règle internationale et fournissent un cadre reconnu pour améliorer les pratiques, mais n'ont malheureusement aucun caractère contraignant. Au-delà de ce type de textes, des entreprises ont décidé non seulement de s'investir dans le champ de la défense des droits, mais plus singulièrement d'emprunter le chemin périlleux de la réforme de la justice pénale. C'est le cas de la Responsible Business Initiative for Justice (RBIJ), organisation internationale à but non lucratif, qui travaille avec des entreprises pour défendre l'équité, l'égalité et l'efficacité des systèmes de sanction et d'incarcération.

DU PLAIDOYER, PUBLIC OU DISCRET

Au regard du principe que chaque être humain, quelle que soit sa situation, a droit au respect, à l'équité et à la dignité devant la loi, RBIJ fait le constat que, trop souvent, les systèmes de justice ne respectent pas cette norme inscrite dans les textes internationaux et, en réalité, discriminent et criminalisent à outrance les personnes les plus vulnérables. RBIJ accompagne

donc les entreprises qui ont le désir de participer à des actions de plaidoyer, publiques ou plus discrètes. C'est ainsi que, dans le sillage de Richard Branson, fondateur de Virgin, plus de 250 chefs d'entreprise ont signé un texte, véritable argumentaire contre la peine de mort, se terminant par : «*Nous nous engageons à utiliser nos voix et notre poids en tant que chefs d'entreprise pour soutenir l'abolition de la peine de mort partout, en commençant par la signature de cette déclaration.*» Au sein même de RBIJ, les entreprises américaines se sont réunies pour lancer la Workforce and Justice Alliance (WJA). Elles considèrent qu'il est essentiel que leur engagement sur les questions de justice soit guidé par ceux qui travaillent sur le terrain, notamment ceux qui ont une expérience concrète du système judiciaire, au risque de voir leurs initiatives taxées de récupération hypocrite.

À LA RACINE DU PROBLÈME

Outre la recommandation faite aux entreprises d'installer leur siège social dans un état abolitionniste, WJA travaille sur deux grands axes à la suite de constats implacables.

Le premier concerne l'emploi des personnes sortant de prison : chaque année, 650 000 Américains sortent d'incarcération et se retrouvent exclus du marché du travail. Les personnes ayant un casier judiciaire ont cinq fois moins de chances d'être embauchées, alors même que 4 millions d'emplois sont à pourvoir.

Le deuxième vise à assécher le «*pipeline de la pauvreté à la prison*» en mettant en place un programme d'«*embauche de la première chance*» destiné à fournir un emploi rémunérateur à des jeunes à risque – sans travail, déscolarisés – avant qu'une incarcération ne se produise. Pour WJA, il s'agit de programmes «*gagnant-gagnant*». Les entreprises, particulièrement lorsqu'elles sont transnationales, ont une capacité d'action et d'influence non négligeable. Certaines d'entre elles montrent en s'engageant de la sorte qu'elles ont pris conscience de cette grande responsabilité dans le domaine des droits humains. ♦

AGIR
AVEC L'ACAT

28
EN AVANT
Être sentinelles,
modestement



32
RETOURS SUR ACTIONS
Bonnes et mauvaises
nouvelles à travers le monde

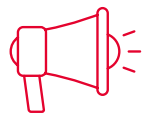
26
QUOI DE NEUF ?
Messages, infos,
outils, idées
pour militer



30
EN CAMPAGNE
Radio
Al-Salam,
du lien
sur les ondes

36
CULTURE
Nous aimons
le documentaire
de Léo Brézin,
*Lettres du couloir
de la mort*,
diffusé sur KTO





AGIR

QUOI DE NEUF ?

De la sidération à l'action

Mobilisation, résistance. Au fil des éditoriaux de cette rubrique, au fil des mois, des années même, ces mots reviennent, comme des mantras. Des verbes d'action, aussi, utilisés comme des injonctions à faire, car nous sommes bien dans la rubrique « Agir avec l'ACAT » du magazine *Humains*. Il n'est donc pas question de cesser notre engagement, de laisser tomber, d'abandonner ou de rester sidérés face à l'intolérable: la torture, la peine de mort, les disparitions forcées, le non-respect du droit d'asile, les violences policières illégitimes... Le sentiment de sidération peut nous gagner un moment, mais l'action reprend sa place. Les victimes de violations des droits humains ont besoin de nous pour ne pas se sentir abandonnées. À travers les *Appels du mois*, les appels à mobilisation, les correspondances épistolaires, les communiqués de presse, les rendez-vous institutionnels, les interventions scolaires ou universitaires, nous agissons.

Allons au-delà, en mobilisant davantage d'autres moyens à notre disposition ou qu'il nous faut créer : les films que l'ACAT-France soutient ; les séances de ciné-débat, toujours très riches d'échanges et de partages ; les livres comme ceux de Valentine Cuny-Le Callet (*Perpendiculaire au Soleil*, Delcourt, 2022 ou *Le Monde dans 5 m²*, Stock, 2020) et de Jean-Marie Martin (*Sur les ailes d'un aigle*, *Les Impliqués*, 2022) ; les jeux comme *Un pas en avant*, sur la peine de mort, ou *On lâche rien*, sur la liberté de manifester en France, réalisé avec la Ligue des droits de l'homme et bientôt publié. Ce dernier sera en vente à prix coûtant pour les adhérents.

Ces outils permettent un pas de côté et nous mettent, le temps d'un jeu de rôles, dans la position du condamné à mort, nous font toucher du doigt les injustices. Pour sensibiliser autour de nous, ils peuvent être très efficaces, plus qu'une conférence pour certains de nos publics. Mettons en avant notre esprit créatif et faisons confiance à notre imaginaire, pour les renouveler.

LAURENCE RIGOLLET,
directrice du pôle Vie militante

VIVR'ACAT 2023 : RASSEMBLEMENT RÉUSSI

Une nouvelle édition du Vivr'Acacat a été organisée les 28 et 29 janvier derniers par l'ACAT-France sur le thème : « Valeurs chrétiennes, de quoi parle-t-on ? » Il a réuni



160 participants qui ont assisté à la brillante table ronde animée par le vice-président protestant de l'ACAT-France, Luc Bellière, en présence de Valentine Zuber, Anne Guillard et Michel

Eltchaninoff. Au cours de ce week-end, cinq ateliers ont permis d'approfondir les sujets suivants : « Discernement – Comment trouver sa boussole dans la masse d'informations reçues ? » ; « Relire pour agir – Qu'ai-je entendu pendant la conférence qui me pousse à agir ? » ; « Vigilance – Rechercher la vérité en s'appuyant sur la Bible » ; « Résistance – Développer la culture du débat » ; et « Savoir animer un ciné-débat ».

Une pièce de théâtre jouée par les jeunes Artistes de la paix a fait souffler un vent de fraîcheur sur l'auditoire, tandis que la célébration œcuménique, chaleureuse et recueillie, a conclu ce Vivr'Acacat, symbole de retrouvailles après deux années de mise à distance dues à la pandémie de Covid.

ON PARLE DE NOUS

POUR RETROUVER CES RESSOURCES MÉDIA SUR INTERNET, TAPEZ « ACAT » ET LES MOTS-CLÉS SUIVANTS SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE : « EMPIRE DU SILENCE », « ARTISTES DE LA PAIX », ET/OU LE NOM DES MÉDIAS CONCERNÉS.

Après la décision de l'Union européenne d'accorder une aide financière aux forces de défense rwandaises au Mozambique et les craintes exprimées par le Docteur Denis Mukwege, le site **actualite.cd** a relayé l'analyse de notre responsable Plaidoyer Afrique, Clément Boursin. Les colonnes de **L'Écho républicain** ont parlé de la projection à Chartres du film *L'Empire du silence*, soutenu par l'ACAT-France. Le site **Mediacongo** a repris notre communiqué diffusé au lendemain du massacre de 131 civils à Kishishe, en République démocratique du Congo, par le groupe M23. L'ACAT-France demandait à la France d'assister la RDC dans la poursuite des crimes internationaux. **La Manche libre** a fait la part belle aux représentations de la troupe de théâtre l'ACAT-Bocage, Les Artistes de la paix, qui s'est produite en janvier lors du Vivr'ACAT 2023.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

La prochaine Assemblée générale de l'ACAT-France se déroulera à Paris les 10 et 11 juin 2023. Elle posera la question : « En quoi la question environnementale rejoint celle des droits humains ? »



NUIT DES VEILLEURS

Comme chaque année depuis 2006, la Nuit des Veilleurs aura lieu le 26 juin 2023. L'ACAT-France propose de réfléchir au thème « Prier au cœur de l'action ». Comme toujours, méditation, prières, psaumes et chants seront proposés sur le site de l'événement, qui fait peau neuve pour l'occasion. www.nuitdesveilleurs.fr

AGENDA

Une conférence sur le thème « **Droits de l'homme et entreprises** » aura lieu le 2 juin 2023 de 14 h à 17 h au Sénat, salle Mécidès. Elle sera retransmise par visioconférence sur le site internet du Sénat. Elle est organisée conjointement avec M. André Gattolin, sénateur des Hauts-de-Seine, et l'association Agir pour les droits de l'homme, en partenariat avec France Tibet, La Maison de la citoyenneté de Mulhouse, l'ACAT-France et l'Assemblée des citoyens du monde. Luc Bellière, vice-président protestant de l'ACAT-France, interviendra sur la question de la responsabilité de l'entreprise en matière de droits humains, étendue à l'ensemble de la chaîne de valeurs, les ventes, les achats et les sous-traitants.

L'ACAT-FRANCE AUDITIONNÉE SUR LE PROJET DE LOI IMMIGRATION ET ASILE

Le 23 février 2023, la **Commission des lois du Sénat** a auditionné l'ACAT-France au sujet du « projet de loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration », avant qu'il soit débattu au Sénat puis à l'Assemblée nationale. Aux côtés d'Amnesty International-France et de l'association Adate (Accompagnement et dignité de l'accueil de tous les étrangers), **l'ACAT-France a livré son analyse et ses recommandations en matière d'asile et de rétention**, contre l'accélération des procédures d'asile, en faveur du droit au travail et de l'hébergement pour tous les demandeurs d'asile sans délai, et pour l'interdiction de la rétention de tous les mineurs.

L'ACAT AU FESTIVAL DU TÊT

Le 19 février 2023, l'ACAT-France a tenu un stand au festival du Têt (fête du Nouvel An vietnamien) aux côtés d'autres associations, afin de sensibiliser et mobiliser le public aux violations des droits humains commises au Vietnam. Cet événement, organisé par l'Association générale des étudiants vietnamiens de Paris (EGVP), a été l'occasion de célébrer la nouvelle année du Chat avec de nombreux spectacles tels que des chants, danses et sketches.



ÊTRE SENTINELLE, MODESTEMENT

TEXTE KATHERINE SHIRK LUCAS, Theologicum – Institut catholique de Paris

L'action est au cœur du nom et des engagements de l'ACAT-France, tout comme les droits humains et la foi. Comment ces éléments s'imbriquent-ils concrètement? Quel plaidoyer humanitaire est-il possible de mener en direction des communautés chrétiennes? Éléments de réponse.

tu ne la remarques pas?» (Mt 7,3). L'identité et la volonté œcuméniques de l'ACAT-France sont cohérentes avec cette invitation à l'autocritique et indispensables à sa promotion de la justice et de la réconciliation. Portés par la prière et par la sagesse de l'humilité évangélique, quel plaidoyer des droits humains pouvons-nous faire en direction des communautés chrétiennes?

TRANSMETTRE LE SOUCI DES DROITS HUMAINS

Tout d'abord, reconnaître la prise de conscience actuelle des abus et des violences sexuelles commis au sein des communautés chrétiennes est important. Cela permet à l'ACAT-France d'interpeller l'Église catholique ainsi que d'autres Églises quant aux manquements du respect de la dignité humaine et aux atteintes aux droits humains par des pratiques abusives en leur sein. Cela permet également d'appeler à la solidarité active avec des personnes victimes de ces dérives et violences en Églises. Le groupe de travail Droits humains et

« Être vigilant, être prêt à écouter, s'ancre dans la prière d'intercession et de louange »

communautés chrétiennes, créé par le Comité directeur de l'ACAT-France en 2022, poursuit la réflexion en vue de nourrir l'action des communautés pour construire des cultures de paix capables de paroles prophétiques crédibles. Afin de pérenniser ses engagements, l'ACAT-France prend soin de transmettre le souci des droits humains aux personnes qui se préparent au ministère pastoral dans leurs Églises et/ou à l'enseignement et à la recherche en théologie. Six étudiants en master de théologie, de confessions différentes, ont été invités à participer au Vivr'ACAT et à la formation dispensée aux militants à cette occasion. Une élue et une salariée sont intervenues dans un séminaire de l'Institut protestant de théologie de Paris. Cette sensibilisation des

L'ACAT-France s'inspire du livre du prophète Ezekiel (Ez 33, 1-30) pour réfléchir à ses responsabilités propres vis-à-vis des chrétiens. Le Seigneur s'adresse au prophète pour l'appeler à prévenir ses voisins de l'injustice de leur conduite. *«C'est donc toi, fils d'homme, que j'ai établi guetteur pour la maison d'Israël; tu écouteras la parole qui sort de ma bouche et tu les avertiras de ma part.»* Les pratiques des chrétiens agissant contre la torture, la peine de mort et les traitements cruels et inhumains s'inscrivent dans cette vocation prophétique à être sentinelle, modestement, auprès de nos contemporains et, plus particulièrement, au sein des Églises et des communautés chrétiennes, au nom même de l'Évangile.

ÊTRE PORTÉ PAR LA PRIÈRE

Être sentinelle, être vigilant, être prêt à écouter, à voir, à rencontrer, à parler, à réveiller, à faire agir, s'ancre dans la prière d'intercession et de louange. George Casalis (1917-1987), théologien protestant et adhérent à l'ACAT, exprime l'essence de la prière : *«La prière n'est pas un alibi. Elle appelle à l'action. C'est la continuation de la lutte par d'autres moyens [...] La prière est la confession des engagements que nous entendons prendre.»* C'est pourquoi la prière accompagne les différentes initiatives de l'ACAT-France, en amont de leur réalisation, pendant et après, en action de grâce des efforts. Être sentinelle s'enracine également dans une posture d'humilité, sans se poser en donneur de leçons, par respect de l'Évangile qui interroge : *«Qu'as-tu à regarder la paille qui est dans l'œil de ton frère? Et la poutre qui est dans ton œil,*



futurs ministres, responsables d'Églises et chercheurs en théologie aux enjeux de la défense des droits humains est appelée à se développer.

Conformément à ses statuts qui suggèrent de travailler avec d'autres associations (Article 2), l'ACAT-France collabore avec l'association chrétienne et œcuménique Église verte pour renforcer le soutien aux défenseurs des droits environnementaux, en particulier à l'occasion du Temps pour la Création, qui se déroule chaque année du 1^{er} septembre au 4 octobre. Une trame de célébration œcuménique a été élaborée et proposée par les deux partenaires, qui ont aussi partagé des informations pour encourager les connaissances mutuelles entre leurs adhérents. Dans la mesure où les défenseurs des droits environnementaux sont de plus en plus menacés et où l'urgence climatique s'aggrave, la collaboration avec Église verte aide à être encore plus solide dans le travail de plaidoyer auprès des communautés chrétiennes. Cette collaboration permet également de valoriser tous les avantages de la mobilisation œcuménique et de faire grandir l'unité des chrétiens par le service commun.

S'ENGAGER À AGIR

Dès ses débuts, l'ACAT-France a rejoint les communautés chrétiennes par l'interpellation de leurs dirigeants, comme en 1977, quand une délégation de l'ACAT-France a rencontré des responsables du Conseil œcuménique des Églises à Genève pour préparer ensemble une déclaration sur la

Des croyants et des personnalités religieuses participent à une action de désobéissance civile et œcuménique à l'appel de GreenFaith contre le projet d'oléoduc (EACOP, lire p. 18 et suivantes) de TotalEnergies. Paris, le 9 novembre 2022.

dénonciation de la torture. Cet effort se poursuit aujourd'hui. À l'occasion de la visite du pape François en République démocratique du Congo (RDC), l'ACAT-France a adressé un appel à plus de 300 responsables chrétiens en France et à l'international, pour les inviter à s'informer sur la situation tragique en RDC, à dénoncer l'indifférence de la communauté internationale et à prier en soutien aux nombreuses victimes de torture qui attendent justice. Des intentions de prière préparées par la commission Théologie de l'ACAT-France ont été proposées. Enfin, l'ACAT-France se préoccupe de la sensibilisation des plus jeunes à la défense des droits humains. Au printemps 2023, la Maison d'unité, une association d'une quarantaine de jeunes chrétiens vivant en colocation œcuménique, invite l'ACAT-France à animer sa prière hebdomadaire, belle occasion de parler des missions de l'ACAT-France. Unir ses voix par la prière pour l'abolition de la torture et des exécutions capitales, pour les personnes détenues dans les couloirs de la mort, pour les réfugiés qui demandent le droit d'asile, engage à agir. ♦



Dans ce deuxième opus d'une trilogie sur l'après-guerre en Irak et en Syrie, Xavier de Lauzanne (au centre) raconte le travail des journalistes de Radio Al-Salam, station indépendante et multiconfessionnelle basée à Erbil.

m'intéressait c'était de suivre des Irakiens en train d'interviewer d'autres Irakiens. Je constate qu'il y a une volonté véritable de paix et de rapprochement entre les communautés. Je me suis donné cette mission d'être observateur, de suivre les journalistes de Radio Al-Salam.

Avez-vous ressenti un malaise face à l'immensité du travail de reconstruction ?

X. L. : Pendant tout le documentaire, je suis très en recul derrière les journalistes. Ils ont vécu des situations de guerre, ils ont toute la légitimité pour poser leurs questions. Je me suis retranché derrière la légitimité de ces journalistes. Je recherche le process de réparation, je recherche le positif et ce qui est encourageant dans leur démarche. Je n'apporte pas de point de vue critique sur leur travail ni sur ce que les réfugiés disent. Je suis un observateur qui tente d'être le plus objectif possible, tout en rendant leur cause, la reconstruction du lien, la plus universelle possible. Je n'ai pas eu de malaise par rapport à ma position de réalisateur. En revanche, d'un point de vue personnel, je ressens un malaise par rapport à la vie dans les camps, notamment celle des jeunes femmes orphelines, seules au monde. Je me trouve démuné. Le malaise est là. Que puis-je faire ? Je m'implique en donnant la parole aux journalistes.

Vous remerciez tous les intervenants du documentaire, une majorité d'hommes et quelques femmes. Sont-elles moins visibles dans l'espace public irakien ?

X. L. : Ce n'est pas une question de manque de visibilité, c'est une question de culture. Dans le monde musulman, les femmes sont plus en retrait, mais c'est un retrait de façade, elles peuvent avoir du pouvoir dans leur famille. Dans la rue, ce n'est pas bien vu pour une femme de se faire interviewer, donc c'est plus difficile d'avoir leurs témoignages. À la radio, les femmes actives sont kurdes, yézidiennes et chrétiennes.

Les journalistes de Radio Al-Salam sont de confessions religieuses différentes. Est-ce un sujet de débat entre eux ?

X. L. : Assez peu, car là-bas la question de la religion est inscrite dans le tissu social, elle fait partie de la vie de tous les jours. Il n'y a pas cette séparation, comme en France, ni cette crispation, comme dans certaines sociétés occidentales. À Mossoul ou Erbil, toutes les personnes rencontrées nous ont dit qu'avant l'invasion américaine et Daech, sur les marchés, personne ne leur demandait leur religion. C'est une société irakienne riche et pluraliste. Malheureusement, cela a volé en éclats, les individus vivent plus en autarcie. Ce n'est pas pour des raisons religieuses, mais politiques.

Quelle est la place de la société civile dans la reconstruction ?

X. L. : La société civile a un rôle à jouer dans la reconstruction du lien social. Radio Al-Salam en est une initiative, mais cela reste une entreprise difficile. La séparation des

« La radio n'appartient à aucun parti ni confession. Elle donne la parole à tous, quelles que soient la culture ou les origines »

communautés est là. Le mal est fait. Beaucoup de Kurdes et de Yézidis sont partis. Beaucoup de musulmans ont souffert. Les blessures sont profondes. Cela va prendre du temps pour guérir. Toutes les initiatives sont bonnes à prendre. Les médias ont un rôle à jouer, c'est du lien social par les ondes. Ce média n'appartient à aucun parti politique ni aucune confession. La radio donne la parole à tous, quelles que soient la culture ou les origines.

Quelles étaient vos conditions de travail avec les journalistes ?

X. L. : Ce n'est jamais simple d'être suivi par une caméra. Ils l'ont accepté et je leur rends hommage. C'est ce qui permet de laisser une trace et d'apporter leur témoignage. Cette radio est modeste, les journalistes sont conscients que la paix ne peut pas se faire uniquement grâce aux ondes radio, ils ne sont pas de doux rêveurs. Dans le monde médiatique, on s'intéresse peu à ce type de représentation du monde, alors ces journalistes ont toute leur place. J'ai construit ce film avec sobriété et modestie, il n'y a pas de musique, ni véritablement de voix off. Pour ces journalistes, ce qui importe c'est de commencer cette expérience, de montrer l'exemple. ♦

Le contexte

En 2013, les atrocités commises par Daech en Syrie et en Irak ont entraîné des mouvements massifs de population et l'ouverture de camps de réfugiés. En 2014, le nombre de personnes déplacées en Irak, principalement dans la région du Kurdistan, a dépassé deux millions. L'idée de créer un média destiné aux réfugiés a germé lors d'une mission de l'association la Guilde du Raid, menée par Hugues Dewavrin, et Frédéric Tissot, ancien consul général de France à Erbil. Les associations Radios sans frontières et l'Œuvre d'Orient ont contribué à l'établissement de Radio Al-Salam, avec l'appui financier de la fondation Raoul Follereau.

RADIO AL-SALAM DU LIEN SOCIAL SUR LES ONDES

ENTRETIEN AVEC XAVIER DE LAUZANNE, réalisateur
PROPOS RECUEILLIS PAR LINDA CAILLE, rédactrice en chef adjointe d'*Humains*

L'Irak est morcelé entre les communautés kurdes et arabes d'une part, et les musulmans chiites et sunnites d'autre part. Pour s'adresser à toutes les communautés des camps de réfugiés, Radio Al-Salam a recruté sept journalistes kurdes et arabes de confessions musulmane, chrétienne et yézidie. À ce jour, il s'agit de la seule radio indépendante et multiconfessionnelle en Irak. Xavier de Lauzanne a réalisé le documentaire *En toute liberté*, soutenu par l'ACAT-France, qui suit ces journalistes dans leur quotidien.

Vous souvenez-vous de la première fois que vous avez entendu parler de Radio Al-Salam ?

Xavier de Lauzanne : C'était par le biais de l'Œuvre d'Orient, qui avait vu mon dernier documentaire, *Les Pépites*. Ils ont trouvé intéressant de me proposer de faire un voyage en Irak où cette radio fondée par différentes organisations, dont l'Œuvre d'Orient, existait. J'ai commencé à faire les premières images en 2018.

Les journalistes vous ont-ils fait bon accueil ?

X. L. : Oui, tout à fait. Je ne suis pas Irakien, je ne suis pas directement impliqué dans ce qui s'est passé là-bas et, en tant qu'Européen, je m'intéresse à la coexistence, à l'intercommunautaire et au lien entre ces sociétés. Mais, en même temps, je ne vis pas ce qu'eux vivent, donc ce qui

Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT_FRANCE



2) BONNE NOUVELLE

Chine

FIN DE LA POLITIQUE DRACONIENNE DE « ZÉRO COVID »

Le 7 décembre 2022, les autorités chinoises ont soudainement décidé de mettre fin à la politique stricte de « zéro Covid » qui avait été mise en place près de trois ans auparavant. Une bonne nouvelle pour les citoyens, victimes de mesures de surveillance à grande échelle sous prétexte de sécurité sanitaire. Toutefois, il est probable que cette décision ait été prise suite au mouvement de contestation de ces mesures par des milliers de manifestants ayant défilé en fin d'année 2022 dans les rues. Or, celles-ci ont été durement réprimées et ont entraîné des arrestations arbitraires de manifestants. Certains sont toujours détenus à l'heure actuelle.

🔍 L'ACAT-France se mobilise pour demander la libération immédiate des manifestants détenus arbitrairement.

3) BONNE NOUVELLE

Maroc

LE PARLEMENT EUROPÉEN VOTE UNE RÉOLUTION SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Le 19 janvier 2023, le Parlement européen a adopté à une large majorité une résolution appelant au respect de la liberté d'expression et de la presse, en dénonçant le sort de plusieurs journalistes marocains actuellement en détention, comme Omar Radi, Soulaïmane Raïssouni et Taoufik Bouachrine. Cette résolution intervient après la révélation sur le QatarGate, un mécanisme de corruption et d'influence au service du Qatar, qui en réalité a été mis en place pour servir principalement les intérêts du royaume chérifien dans l'enceinte parlementaire européenne.

🔍 L'ACAT-France dénonce régulièrement les arrestations et détentions arbitraires de défenseurs, journalistes et autres militants pacifiques au Maroc.

1) BONNE NOUVELLE

Guinée

LA JUSTICE AUDITIONNE LES VICTIMES DU RÉGIME ALPHA CONDÉ

Durant la présidence d'Alpha Condé, entre 2011 et 2020, plus de 200 personnes ont été tuées lors de manifestations réprimées. En mai 2022, le parquet du tribunal de première instance de Dixinn à Conakry a engagé des poursuites contre l'ex-Président guinéen et 26 responsables de son régime, les accusant d'« assassinats, actes de torture et enlèvements ». Les premières auditions des victimes ont débuté le 20 janvier 2023.

🔍 L'ACAT-France a dénoncé ces répressions et appelé à ce que leurs responsables répondent de leurs actes devant la justice.



5) BONNE NOUVELLE

France

SEPT FAMILLES DE RÉFUGIÉS RÉUNIES ENTRE JANVIER ET FÉVRIER

Du Togo au Népal, en passant par l'Afghanistan, sept familles séparées depuis plusieurs années ont été réunies en début d'année. Certaines d'entre elles ont vu leur demande aboutir en moins de quatre mois, tandis que d'autres ont été contraintes de patienter plus d'un an pour se voir délivrer des visas d'installation par un consulat de France.

🔍 L'ACAT-France a accompagné ces familles tout au long de leur procédure de réunification familiale.



4) BONNE NOUVELLE

Argentine

UNE VICTOIRE CONTRE L'IMPUNITÉ

Membre de la police fédérale argentine durant la dictature, Mario Sandoval avait été extradé par la France vers l'Argentine en 2019 afin d'y être jugé pour l'enlèvement et la disparition d'Hernán Abriata en 1976 (dont l'épouse Monica Dittmar apparaît sur la photo ci-dessus). Le 21 décembre 2022, il a été reconnu coupable de privation illégitime de liberté et de torture par un tribunal de Buenos Aires, recevant ainsi une condamnation à 15 ans de prison. Le tribunal a déclaré que les faits dont il est question constituent des crimes contre l'humanité, et ne donne pas suite à la demande de l'accusé de considérer les faits comme prescrits.

🔍 L'ACAT France salue cette décision qui constitue une avancée dans la quête de justice pour les familles des disparus de la dictature argentine.

6) VIGILANCE

Tchad

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE QUI MANQUE D'INDÉPENDANCE

Après la répression violente des manifestations de l'opposition survenue le 20 octobre 2022 dans plusieurs villes du Tchad, la junte au pouvoir, face à la pression de ses partenaires, a accepté la venue d'une commission d'enquête internationale. Dans les faits, les autorités tchadiennes ont simplement accepté la venue d'une mission dirigée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), dont elles contrôlent les agissements, et non la venue d'une réelle commission d'enquête indépendante et impartiale dirigée par les Nations unies. La répression des manifestations du 20 octobre 2022 a officiellement fait une cinquantaine de morts. D'autres sources évoquent près de 200 morts.

🔍 L'ACAT-France appelle à la mise en place d'une commission d'enquête sous la responsabilité du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies.

7 VIGILANCE

Liban

L'IMPUNITÉ PERDURE
POUR L'ASSASSINAT
DU DÉFENSEUR LOKMAN SLIM

Alors que l'on marque les deux ans de l'assassinat du défenseur et intellectuel libanais Lokman Slim, l'enquête judiciaire continue péniblement sans réelle avancée. Aucun suspect n'a été identifié ni aucun acte d'accusation émis. Lokman Slim a été assassiné dans la nuit du 3 au 4 février 2021, peu de temps après avoir accusé le Hezbollah d'être l'un des responsables de l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020. Cet accident a entraîné la mort de 215 personnes et a révélé l'incurie du régime oligarchique libanais, dont la crédibilité était déjà largement entamée. L'enquête judiciaire sur cette catastrophe connaît elle-même de nombreuses tentatives visant à l'empêcher d'identifier et condamner les responsables.



9 MAUVAISE NOUVELLE

Algérie

DISSOLUTION DE LA LADDH,
PRINCIPALE ONG
DE DROITS HUMAINS

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) a appris vendredi 20 janvier, par une publication sur les réseaux sociaux, que le tribunal administratif d'Alger avait prononcé le 29 juin dernier sa dissolution. La totalité de la procédure s'est faite sans que la LADDH en ait eu connaissance. Cette dissolution s'inscrit dans un contexte répressif des plus inquiétants, avec de multiples arrestations de défenseurs et militants pacifiques, des dissolutions et d'autres formes d'attaque envers des ONG, des associations et des partis politiques d'opposition. Tous ont en commun d'avoir soutenu ou participé au Hirak, un large mouvement populaire de protestation, principalement actif de 2019 à 2021, contre la réélection de Aziz Bouteflika et plus généralement contre le système politique toujours en place.

🔍 L'ACAT-France se mobilise pour la libération des prisonniers d'opinion et pour permettre aux défenseurs des droits humains de continuer leur travail légitime et pacifique.

8 VIGILANCE

Tibet

PRÈS D'UN MILLION
D'ENFANTS VICTIMES
DE SINISATION
FORCÉE À L'ÉCOLE

Le 6 février 2023, trois rapporteurs spéciaux des Nations unies ont alerté sur la situation des enfants tibétains : « Nous sommes très préoccupés par le fait que, ces dernières années, le système des pensionnats pour les enfants tibétains semble agir comme un programme obligatoire à grande échelle destiné à assimiler les Tibétains à la culture majoritaire Han, ce qui est contraire aux normes internationales en matière de droits de l'homme. » À cause de la fermeture croissante des écoles rurales dans les zones peuplées de Tibétains, la proportion d'enfants en pensionnat a augmenté ces dernières années. Dès lors, ces politiques d'assimilation forcée ont non seulement pour conséquence la violation de nombreux droits humains, mais également la séparation de ces enfants de leurs familles.

🔍 L'ACAT-France reste vigilante sur la situation de l'ensemble des minorités en Chine.

10 MAUVAISE NOUVELLE

Mexique

DISPARITION DE DEUX DÉFENSEURS
DE L'ENVIRONNEMENT

Le soir du 15 janvier 2023, la camionnette dans laquelle voyageaient Antonio Díaz Valencia et Ricardo Arturo Lagunes Gasca a été retrouvée vide à Cerro de Ortega, État de Colima. Le véhicule, sans passagers, avait été touché par des armes à feu. Les deux défenseurs des droits humains avaient assisté à une réunion dans l'auditorium de la communauté d'Aquila sur les questions liées au fonctionnement de la mine de fer de Las Encinas. Ils ont communiqué pour la dernière fois avec leurs familles le même jour à 18h50, et sont portés disparus depuis lors. Un mois après leur disparition, l'enquête n'a pas progressé.

🔍 L'ACAT-France reste mobilisée pour la protection des défenseurs de l'environnement au Mexique et pour la conduite d'enquêtes indépendantes et impartiales autour de la disparition de ces personnes.

11 MAUVAISE NOUVELLE

Myanmar

DEUX ANS APRÈS LE COUP
D'ÉTAT, LES ÉLECTIONS PRÉVUES
PAR LA JUNTE INQUIÈTENT

En janvier 2023, l'envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour le Myanmar a déclaré que la communauté internationale devait forger « une position unifiée plus forte concernant les élections potentielles de l'armée qui alimenteront une plus grande violence, prolongeront le conflit et rendront plus difficile le retour à la démocratie et à la stabilité ». Le pays traverse une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent, sur fond de violences. La junte a notamment repris les exécutions capitales, après plus de 30 ans d'abolition.

🔍 L'ACAT-France se mobilise en faveur de l'abolition de la peine de mort en Birmanie.



12 MAUVAISE NOUVELLE

Burundi

UNE JOURNALISTE
CONDAMNÉE
À 10 ANS DE PRISON

Le 2 janvier 2023, la journaliste Floriane Irangabiye a été condamnée par la Haute Cour de Mukaza à Bujumbura à dix ans de prison ferme pour « atteinte à l'intégrité du territoire national ». Cette journaliste de Radio Igicaniro, un média en ligne de la diaspora, a été arrêtée le 30 août 2022 alors qu'elle était de passage au Burundi. Elle est actuellement détenue dans la prison de Muyinga, située au nord du pays. Au cours de son procès, les procureurs ont mentionné une émission diffusée sur Radio Igicaniro en août 2022, dans laquelle la journaliste et ses invités auraient critiqué le gouvernement burundais et accusé ses dirigeants d'être des voleurs et de piétiner les droits des citoyens.

🔍 L'ACAT-France a décidé de se mobiliser en vue de la libération de cette journaliste arbitrairement détenue au Burundi.



Géopolitique

COMPRENDRE L'ARMÉNIE

Géopolitique de l'Arménie, de Tigrane Yegavian, Éditions Bibliomonde, 2022, 175 p., 17,50 €.

Arménie, à l'ombre de la montagne sacrée, de Tigrane Yegavian, collection « L'Âme des peuples », Éditions Nevicata, 94 p., 9 €.

Tigrane Yegavian, spécialiste des chrétiens orientaux et de leurs diasporas, chercheur au Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R) et membre du comité de rédaction de la revue de géopolitique *Conflits*, a écrit deux livres sur l'Arménie : un de géopolitique et un plus personnel. Dans le premier, il parcourt l'histoire de l'Arménie. Premier État chrétien à avoir adopté la foi chrétienne, marquée par le fer rouge de la croix, l'Arménie a subi dans son histoire trois tentatives d'annihilation : avec le génocide perpétré dans l'Empire ottoman par le jeune pouvoir turc entre 1915-1918 ; politique, avec le partage de l'Arménie indépendante entre Turcs kémalistes et Russes bolchéviques ; diplomatique, avec l'enterrement de la question arménienne par le Traité de Lausanne de 1923. Sa récente indépendance, en 1991, fait d'elle un État fragile en raison des premiers dirigeants corrompus et de sa dépendance à l'égard de la Russie et de sa position d'État tampon. Tigrane Yegavian analyse avec rigueur et probité les 30 dernières années où l'Arménie vit en permanence dans un état de guerre non déclaré – sauf depuis 2020 – avec l'Azerbaïdjan, soutenu par la Turquie, pour le contrôle du Haut Karabagh. Dans cette guerre d'anéantissement menée par l'Azerbaïdjan, les élites arméniennes doivent résoudre le dilemme entre sécurité et souveraineté. Un ouvrage pédagogique et prospectif qui montre la résilience d'un peuple en marche vers un idéal démocratique, mais encore aux prises avec son passé. Dans *À l'ombre de la montagne sacrée*, Tigrane Yegavian conte la foi viscérale et chaotique des Arméniens en l'avenir. Amoureux de cette terre où « le sacré tutoie le profane » il souhaite que cet État adolescent trouve un nouveau chemin à l'ombre de l'Ararat.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT

• **HUMAINS** vous recommande cette lecture, car le Haut-Karabagh est bloqué depuis le 12 décembre 2022 par l'Azerbaïdjan. Malgré la demande de la Cour internationale de justice du 22 février 2023, rien n'a changé. La population est en situation de danger humanitaire.



Plaidoyer UN COMBAT AU QUOTIDIEN

Résiste !, de Père Pedro et Pierre Lunel, Éditions du Rocher, 2022, 216 p., 16,90 €.

Dans ce livre sur le Père Pedro et son œuvre à Madagascar, Pierre Lunel ne peint pas le portrait d'un héros, mais celui d'un homme qui se bat chaque jour pour des déshérités devenus ses frères et sœurs. Lucide sur la réalité humaine, il sait que ces enfants pour lesquels il lutte aujourd'hui peuvent devenir des adultes happés par l'alcool, la drogue, la violence ou la corruption. La vie à Akamasoa est un entrelacs de beautés, de laideurs, de mort et d'espérance. Qu'est-ce qui permet au Père Pedro de résister et de tenir ? La prière, la foi, l'amour des enfants et la conviction que « c'est l'esprit qui fait la personne humaine » !

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT



Essai UNE CULTURE DE LA DÉMOCRATIE

Revitaliser la démocratie, nouvelles méthodes pour dépasser les crises, de Gilles Le Cardinal, Les Éditions du bien commun, 2021, 238 p., 23 €.

Gilles Le Cardinal est chercheur et professeur émérite en sciences de l'information et de la communication. Réconcilier les démocraties représentatives dans leur idéal commun, le libre arbitre, est le sujet qui lui a inspiré ce livre en trois parties. Il y démontre comment la communication, indissociable de la confiance, est la base de tout non-jugement, toute non-violence, tout non-mensonge. En deuxième partie, après quelques leçons de démocratie en condensé par, entre autres, Platon, Aristote, Tocqueville, Spinoza ou encore Morin, Maritain et Jonas et Calame, l'auteur met en lien les préceptes de Descartes pour nous proposer son outil « Pat-Miroir », qu'il détaille et explicite dans la dernière partie de l'ouvrage, pour la mise en œuvre d'une démocratie vivante et résiliente. En annexe : plusieurs exemples pratiques. Un ouvrage dont peuvent s'inspirer les Acatiens : comment communiquer sur notre mandat ?

PAR CORINNE WEBER



Roman RENAÎTRE À UNE VIE DIGNE

Les Oiseaux chanteurs, de Christy Lefteri, Seuil, 2022, 360 p., 21 €.

Christy Lefteri, autrice anglo-chypriote, met en roman un fait divers qui fait la lumière sur ces « invisibles », les « bonnes à tout faire », sans salaire, sans droits, esclaves d'aujourd'hui puisées dans la mer des réfugiés. Écrit à deux voix, par Petra, commerçante et « propriétaire », et par Yannis, braconnier, ce livre nous raconte la quête éperdue à la recherche de Nisha, à Chypre, loin des touristes. Quelles sont les pratiques les plus rebutantes, entre piégeage des oiseaux migrants ou négation du statut d'humain ? C'est aussi un livre fort sur la capacité de résilience des êtres qui peuvent renaître à une vie digne, de même que, dès le lever du soleil, les oiseaux chantent.

PAR CORINNE WEBER



Jeunesse CHOISIR SON CAMP

The Hate U Give – La Haine qu'on donne, d'Angie Thomas, Nathan Pocket Jeunesse, réédition, 2022, 568 p., 8,90 €.

« La haine qu'on donne aux bébés fout tout le monde en l'air » : ces paroles d'un rappeur sont le fil conducteur de ce livre puissant sur la vie d'un ghetto afro-américain. Une vie rythmée par la peur. Celle des balles perdues, celle des gangs, celle de l'avenir sans lendemain. La notion de communauté y est très forte, religieuse ou raciale. À l'instar de l'héroïne, les personnages sont touchants. L'autrice, Angie Thomas, nous livre par une écriture vive et aisée une photographie du quotidien aux États-Unis, où la couleur de la peau suffit pour être condamné.

PAR CORINNE WEBER

COUP DE COEUR

de l'ACAT-France



Documentaire

disponible sur la chaîne YouTube de l'ACAT-France
<https://www.youtube.com/watch?v=AEPu8ULscQg>

Léo Brézin a réalisé pour KTO un documentaire de 52 minutes intitulé *Lettres du couloir de la mort*. Ce documentaire admirable est un témoignage émouvant et pédagogique sur la peine de mort et la correspondance épistolaire qui s'établit entre des condamnés à mort et des membres de l'ACAT-France, mais pas seulement. Il brise les idées reçues sur les couloirs de la mort et sur les condamnés qui y végètent souvent pendant des décennies. Il dresse également un portrait sans concession du système judiciaire américain dans lequel la justice, justement, laisse à désirer. L'erreur judiciaire y apparaît prégnante, avec le témoignage de Joaquin José Martinez, ancien condamné à mort innocenté après trois années de détention. La défaillance du système judiciaire est bien décrite grâce aux interventions d'avocats américain et français. Mais ce film ne s'arrête pas aux geôles américaines, puisqu'il décrit également la torture comme moyen de faire pression, notamment avec le témoignage éprouvant d'Antoinette Chahine, ancienne condamnée à mort au Liban et ambassadrice ACAT-France. Parmi les moments de lumière et d'espérance, malgré tout, on est fortement ému par la clarté et la force du témoignage de sœur Barbara Battista. Abolitionniste, elle accepte d'accompagner les condamnés à mort au moment où l'exécution a lieu. Elle décrit avec force détails, sans voyeurisme aucun, mais dans un but de sensibilisation et d'éducation aux droits humains, la terrible épreuve de l'injection létale. La vie, la mort, sont des mots qui prennent encore plus de hauteur avec le philosophe Marc Crépon. Ce documentaire édifant doit aussi beaucoup aux témoignages de membres de l'ACAT-France, correspondants de condamnés à mort depuis des années. Ils sont devenus amis, souvent aussi proches que des membres de leur famille et, quand ils partent, c'est un déchirement intolérable. Le partage d'extraits de la correspondance lus avec beaucoup d'émotion en est la preuve indéniable. Ce film démontre combien ces échanges épistolaires constituent un soutien essentiel pour ceux – souvent trop pauvres pour être défendus équitablement –, et celle, condamnée pour faire pression sur un membre de sa famille, qui se retrouvent au bord du précipice.

PAR LAURENCE RIGOLLET

De l'être humain à la Terre et vice versa

TEXTE JEAN-SÉBASTIEN INGRAND, PASTEUR,
CHARGÉ DE MISSION POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE DE L'UNION
DES ÉGLISES PROTESTANTES D'ALSACE-LORRAINE

«Ne vous amassez pas des trésors sur la Terre [...] ton cœur sera toujours là où est ton trésor.» Par ces mots, Jésus montre qu'il nous connaît parfaitement. Comme toujours, il s'adresse à notre intelligence. Il ne s'agit pas d'un mépris du matériel et d'un refuge dans le spirituel. Jésus nous invite à réfléchir à la fugacité de notre passage sur Terre et, en contrepoint, à notre voracité.

spirituelle. Ce n'est pas un hasard si la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité surviennent dans nos sociétés largement mondialisées. Ce sont les mêmes logiques qui sont à l'œuvre. Alors que les plus riches deviennent de plus en plus riches et contribuent chaque jour davantage à saccager la planète Terre, les plus pauvres des pays les plus pauvres sont les premières victimes de ces phénomènes alors qu'ils y contribuent le moins.

INCARNER UNE AUTRE LOGIQUE

Les flux de matière et d'énergie, à l'échelle de notre planète, ne sont ni durables ni soutenables. Si nous prenons sérieusement en compte ce constat, il n'y a qu'une issue : réduire, décroître, diminuer, etc.

Par conséquent, nous pouvons nous sentir découragés face à l'ampleur de cette tâche subversive et continuer sur le même rythme effréné de manière nihiliste. Ou choisir de ne plus faire d'enfants... La responsabilité des chrétiens est d'incarner une autre logique : de vie et non de mort. Nous pouvons témoigner, prier et agir en vue d'incarner un autre mode de vie ; être, en ce monde, les témoins d'autre chose que la cupidité. Les militants de l'ACAT-France savent que notre monde est saturé de rapports de force. La domination vis-à-vis de la Terre

est en relation étroite avec la domination des êtres humains les uns sur les autres. La domination est de l'ordre de la violence et de la négation de la liberté. C'est une non-prise en compte des limites. Bernard Charbonneau et Jacques Ellul ont eu raison, dès 1935, de mettre sur le même plan la lutte pour l'écologie et celle pour la liberté. Alors, si l'écologie peut sembler, de prime abord, loin des préoccupations quotidiennes de l'ACAT, il s'agit, au contraire, de comprendre et d'accepter que la torture et notre obsession pour la croissance en toutes choses ont une même racine : la volonté de puissance. Dieu nous confie la tâche d'incarner une autre dynamique, de chercher de vrais trésors pour mettre en lien de partenariat la Terre et les êtres humains. ♦

« Nous pouvons témoigner, prier et agir en vue d'incarner un autre mode de vie ; être les témoins d'autre chose que la cupidité »

ASSOCIER LA MATIÈRE À UNE DIMENSION SPIRITUELLE

Or, voilà que, à l'échelle de la planète Terre, notre mode de vie mondialisé n'est plus du tout soutenable. L'enjeu est donc la solidarité, le partage et non la concentration des richesses entre les mains d'une minorité d'humains aux dépens d'une majorité. Sur notre planète, 10 % des plus riches (c'est-à-dire, globalement, nous) sont responsables de 48 % des émissions de CO₂ dans l'atmosphère. Jésus nous rend attentifs au poids exorbitant de la dimension matérielle dans nos vies au détriment des questions spirituelles. Il ne s'agit pas de nier la matière, mais de l'associer à une dimension spirituelle. Cela permet de comprendre que les aliénations humaines (économique, financière et technique) ont une même cause. Le mépris de la nature, la déraison économique, l'assujettissement des femmes, la soif de domination et la torture ont une racine



**Dieu vivant,
tu n'exiges de nous rien
de particulier,
aucune capacité précise.
Tu nous demandes seulement
de donner du goût à la Terre
et de poser de la lumière
dans les sombres recoins
de l'humanité.
Que nous soyons en ce monde
promesse de vie.
Que nous ne vivions pas en retrait,
mais que nous maintenions visible,
tangible et accessible l'amour
manifesté par toi ici-bas,
afin que le monde entier puisse
s'en saisir et s'en nourrir.**

En hommage à Charles Singer (1941-2023)



Revoir

En tant que chrétiens, nous pouvons choisir l'espoir plutôt que la résignation. Nous pouvons croire et nous battre contre toutes les formes de dominations et d'atteintes aux libertés.

PHOTO
CORINNE SIMON/
HANS LUCAS

«Ne vous amassez pas des trésors sur la Terre, où les mites et la rouille détruisent et les cambrioleurs forcent les serrures pour voler.

Amassez-vous plutôt des trésors dans le Ciel, où il n'y a ni mite, ni rouille pour détruire, ni cambrioleurs pour forcer les serrures et voler. Car ton cœur sera toujours là où est ton trésor.»

Matthieu 6,19-21



Pour aller plus loin

Le défi de la non-puissance. L'écologie de Jacques Ellul et Bernard Charbonneau, de Frédéric Rognon, collection « Convictions & société », Olivétan, 2020, 304 p., 22 €. Résister au totalitarisme industriel. Actualité de la pensée de Bernard Charbonneau, Collectif (dont Jean-Sébastien Ingrand et Frédéric Rognon), R&N éditions, 2022, 376 p., 22,50 €.

NUIT DES VEILLEURS

26 JUIN 2023

Dans le cadre de la journée internationale des Nations unies
pour le soutien aux victimes de la torture



J'AGIS POUR LES VICTIMES DE LA TORTURE

- Je participe à la veillée de prière
- J'allume une bougie
- J'écris à une victime
- Je fais un don

www.nuitdesveilleurs.com



ACAT
france

L'ACAT-France, ONG chrétienne de défense
des droits humains, agit pour faire reculer
la torture et la peine de mort.

En partenariat avec :

LA CROIX

Réforme